

## **La violence conjugale au Canada, 2019**

par Shana Conroy

Date de diffusion : le 6 octobre 2021



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

**Canada**

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

### Programme des services de dépôt

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## La violence conjugale au Canada, 2019 : faits saillants

- Les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) montrent que la violence conjugale était beaucoup moins courante dans les provinces en 2019 par rapport à 1999. Dans les provinces, bien que 3,5 % des Canadiens ayant un conjoint ou un partenaire en union libre actuel ou ancien aient été victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des cinq années précédant 2019, ce taux correspond à une baisse de 54 % par rapport au taux de 7,5 % enregistré 20 ans auparavant. De 2009 à 2019, la violence conjugale est demeurée inchangée dans les territoires (10,2 % par rapport à 9,8 %).
- En 2019, la violence conjugale a continué d'être beaucoup plus fréquente chez les femmes, 4,2 % d'entre elles ayant subi ce type de violence comparativement à 2,7 % des hommes. Cela représentait environ 432 000 femmes et 279 000 hommes à l'échelle du Canada.
- De 1999 à 2019, la violence conjugale autodéclarée a diminué dans les provinces, mais on a aussi noté une baisse parmi les victimes des formes de violence conjugale les plus graves mesurées au moyen de l'enquête (battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement) et parmi les victimes d'autres types de violence conjugale.
- Parmi les victimes de violence conjugale, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir ressenti chacune des répercussions émotionnelles négatives mesurées au moyen de l'ESG de 2019 sur la victimisation, tandis que les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer n'avoir ressenti aucune répercussion émotionnelle. En particulier, il était plus fréquent pour les femmes que pour les hommes de déclarer avoir ressenti de la crainte (38 % par rapport à 11 %) et avoir craint pour leur vie (29 % par rapport à 3,8 %), ainsi que de déclarer avoir subi des répercussions correspondant à un trouble de stress post-traumatique soupçonné (21 % par rapport à 9,8 %).
- Dans l'ensemble, la grande majorité (80 %) des victimes de violence conjugale ont déclaré que la violence subie n'avait pas été signalée à la police. Parmi les victimes vivant dans les provinces, le taux de signalement à la police était plus faible en 2019 comparativement à 20 ans auparavant (19 % par rapport à 28 % en 1999).

## La violence conjugale au Canada, 2019

par Shana Conroy, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités

La violence conjugale — une forme de violence entre partenaires intimes — peut comprendre un éventail de comportements malsains et destructeurs, tels que la manipulation et le contrôle coercitif, la violence psychologique et l'exploitation financière, la violence physique et sexuelle, et même l'homicide. La violence entre partenaires intimes a été désignée comme un grave problème de santé publique par le gouvernement du Canada, ainsi que par la communauté internationale (Agence de la santé publique du Canada, 2016; Nations Unies, s.d.; Femmes et Égalité des genres Canada, 2021; Organisation mondiale de la Santé, s.d.).

La violence dans le contexte d'une relation avec un partenaire intime ou d'une relation conjugale peut avoir des conséquences physiques et psychologiques négatives, immédiates et à long terme sur les victimes (Agence de la santé publique du Canada, 2016; Brown et autres, 2015; Dim, 2021; Dutton et autres, 2006). Les enfants qui sont exposés à ce type de violence affichent également des taux plus élevés de victimisation avec violence plus tard dans la vie (Burczycka, 2017; Cotter, 2021a; Cotter, 2021c). Par ailleurs, en plus des répercussions individuelles, la violence conjugale entraîne des coûts pour les collectivités et la société dans son ensemble, car les systèmes de santé, de soutien social et de justice sont obligés d'intervenir (Agence de la santé publique du Canada, 2016; Barrett et autres, 2021; Demaris et Kaukinen, 2005). Il convient de souligner que, si la violence entre partenaires intimes et la violence conjugale sont largement considérées comme des formes de violence fondée sur le sexe perpétrée par des hommes contre des femmes, ce type de violence, tant en ce qui concerne les victimes que les agresseurs, ne se limite pas aux personnes d'un seul genre ou d'une seule orientation sexuelle (Agence de la santé publique du Canada, 2009; Dim, 2021; Oliffe et autres, 2014).

Statistique Canada diffuse des données annuelles sur les affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police, mais ce ne sont pas tous les incidents qui sont signalés à la police<sup>1</sup>. En raison de la complexité des relations intimes, la violence conjugale est particulièrement susceptible d'être sous-signalée. Par conséquent, les données autodéclarées sont essentielles à la compréhension de l'ampleur réelle de ce problème (voir l'encadré 1).

Le présent article de *Juristat* porte sur les expériences autodéclarées de violence conjugale au Canada. En s'appuyant sur les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), l'article traite de la nature et de la prévalence de la violence conjugale, des caractéristiques des victimes, des conséquences physiques et émotionnelles et de la façon dont les victimes ont cherché à obtenir du soutien. Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, on a commencé à recueillir des données sur la violence conjugale en 1999. Le cycle de 2019 marque donc 20 ans de données comparables sur le problème de la violence conjugale au Canada, une étape importante pour la recherche et l'analyse.

La pandémie de COVID-19 a commencé à avoir une incidence généralisée sur la vie des Canadiens en mars 2020, au moment où la collecte de données pour l'ESG de 2019 sur la victimisation se terminait. Par conséquent, les données présentées dans cet article ne comprennent pas de renseignements sur la violence conjugale pendant la pandémie, alors que dans l'intérêt de la santé publique, bon nombre de personnes vivaient en isolement, et que certaines vivaient avec leur agresseur. Les résultats figurant dans le présent article serviront toutefois de référence pour une analyse à venir du problème de la violence conjugale au Canada.

### Encadré 1

#### Mesure de la violence entre partenaires intimes et de la violence conjugale

Il existe deux principales méthodes pour mesurer la violence conjugale au Canada : les données administratives recueillies auprès de la police et les données d'enquête recueillies directement auprès des Canadiens. De nombreux crimes ne sont jamais signalés aux autorités et les raisons du non-signallement pourraient varier selon le type de crime. En ce qui concerne la violence conjugale, les victimes pourraient être réticentes à signaler l'incident à la police pour des raisons telles que la situation du particulier dans le ménage, la dépendance financière et les enfants communs. Les victimes pourraient ne pas vouloir ou ne pas pouvoir s'adresser à la police. Ainsi, les expériences de violence autodéclarées sont un complément important aux données déclarées par la police.

#### Données déclarées par la police

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) permet de recueillir des renseignements auprès des services de police au Canada sur une base annuelle. Les données administratives comprennent toutes les affaires qui sont portées à l'attention de la police au cours d'une année donnée, et ce, pour les victimes de tous les âges. Le Programme DUC a été conçu pour mesurer la prévalence de la criminalité et ses caractéristiques. Il sert à recueillir des renseignements concernant les affaires criminelles, les victimes et les auteurs présumés, et permet l'analyse des tendances de la criminalité et les comparaisons de la criminalité entre les régions. Selon les données du Programme DUC de 2019, 11 % des victimes d'affaires de violence déclarées par la police cette année-là ont été agressées par un conjoint ou un ex-conjoint (Conroy, 2021)<sup>2</sup>.

**Encadré 1 — fin****Mesure de la violence entre partenaires intimes et de la violence conjugale****Données autodéclarées**

Les réponses autodéclarées recueillies dans le cadre d'enquêtes constituent une autre source de données sur la violence conjugale. À Statistique Canada, il existe deux instruments à grande échelle qui permettent de recueillir des renseignements sur la violence entre partenaires intimes : l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP).

Le présent article est fondé sur les données de l'ESG de 2019 sur la victimisation. Depuis 1999, l'ESG sur la victimisation a permis de recueillir des renseignements sur la violence conjugale autodéclarée tous les cinq ans. Afin de mesurer la violence conjugale, dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, on a posé des questions aux personnes mariées ou vivant en union libre, ainsi qu'aux personnes séparées ou divorcées qui avaient été en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes, concernant une série de comportements violents dans le contexte de leur relation conjugale au cours de l'année précédente et des cinq années précédentes<sup>3</sup>. L'ESG sur la victimisation comprend les questions suivantes :

Est-ce que votre conjoint ou partenaire actuel ou ancien a fait l'une des choses suivantes?

- A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser
- Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser
- Vous a poussé, empoigné ou bousculé d'une façon qui aurait pu vous blesser
- Vous a giflé
- Vous a donné un coup de pied, mordu ou frappé avec le poing
- Vous a frappé avec un objet qui aurait pu vous blesser
- Vous a battu
- A tenté de vous étrangler
- A utilisé ou menacé d'utiliser une arme à feu ou un couteau contre vous
- Vous a forcé à vous livrer à une activité sexuelle non désirée en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous faisant mal d'une façon ou d'une autre
- Vous a obligé à vous livrer à une activité sexuelle à laquelle vous ne pouviez pas consentir parce que vous étiez sous l'effet de la drogue ou de l'alcool, ou qu'on vous a manipulé ou forcé d'une autre façon que physiquement

Ce ne sont pas tous les actes de violence conjugale qui atteignent le seuil de l'acte criminel. L'ESG sur la victimisation comprend également des questions sur la violence psychologique et l'exploitation financière (voir l'encadré 2). Bien qu'elles ne soient pas prises en compte dans les calculs portant précisément sur la violence conjugale, elles fournissent des renseignements sur les circonstances dans lesquelles la violence conjugale peut se produire.

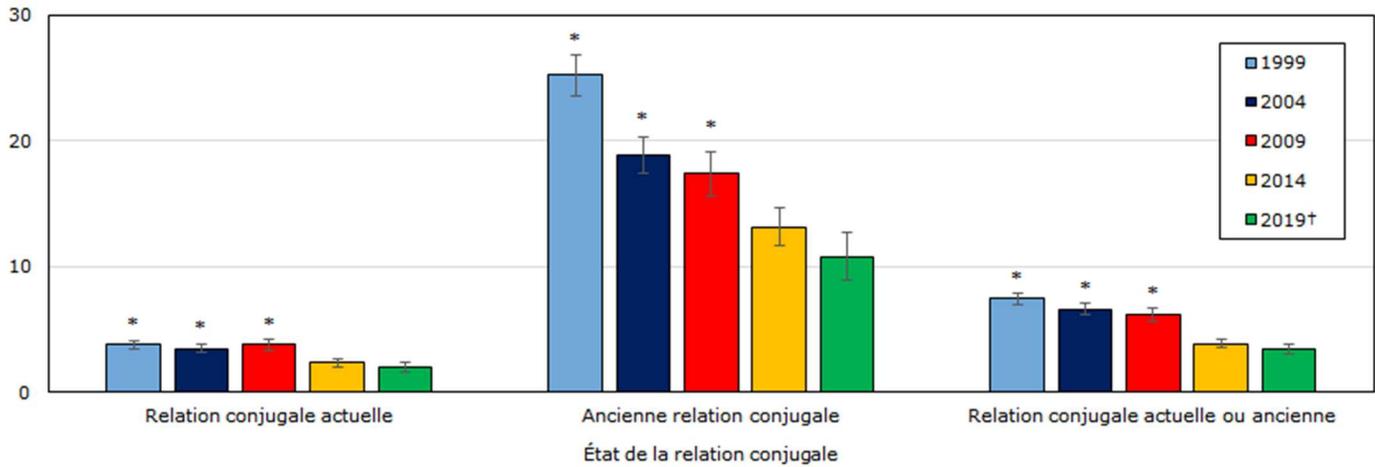
L'ESEPP, qui a été menée pour la première fois en 2018, permet également de recueillir des données sur la violence entre partenaires intimes autodéclarée, y compris la violence perpétrée par des partenaires intimes conjugaux et non conjugaux au cours de l'année précédant l'enquête ainsi que les expériences antérieures de ce type de violence depuis l'âge de 15 ans. L'ESEPP comprenait, outre les comportements de nature émotionnelle, psychologique et financière, un éventail plus vaste de comportements physiquement et sexuellement violents qui entrent dans le cadre de la violence entre partenaires intimes. Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités a récemment diffusé plusieurs articles fondés sur les données de l'ESEPP au sujet de la violence entre partenaires intimes, en portant une attention particulière à des populations d'intérêt précises (Cotter, 2021b; Cotter, 2021c; Heidinger, 2021; Jaffray, 2021a; Jaffray, 2021b; Savage, 2021a; Savage, 2021b).

**La violence conjugale était beaucoup moins fréquente dans les provinces en 2019 par rapport à 20 ans auparavant**

Les résultats de l'ESG sur la victimisation montrent que la violence conjugale autodéclarée était beaucoup moins courante dans les provinces en 2019 par rapport à 1999 (graphique 1; tableau 1)<sup>4</sup>. En effet, 3,5 % des Canadiens vivant dans les provinces avaient été victimes de violence conjugale de la part d'un conjoint ou d'un partenaire en union libre actuel ou ancien au cours des cinq années précédant 2019. Il s'agit d'un recul par rapport au taux de 7,5 % enregistré 20 ans auparavant, ce qui représente une baisse de 54 %<sup>5</sup>. Cette tendance à la baisse a été observée dans le contexte des relations conjugales actuelles et antérieures. Plus particulièrement, bien que le quart (25 %) des Canadiens aient déclaré avoir été victimes de violence de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'ESG de 1999 sur la victimisation, en 2019, cette proportion avait diminué pour s'établir à un peu plus de 1 Canadien sur 10 (11 %).

### Graphique 1 Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon l'état de la relation conjugale et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019

pourcentage



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux provinces. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

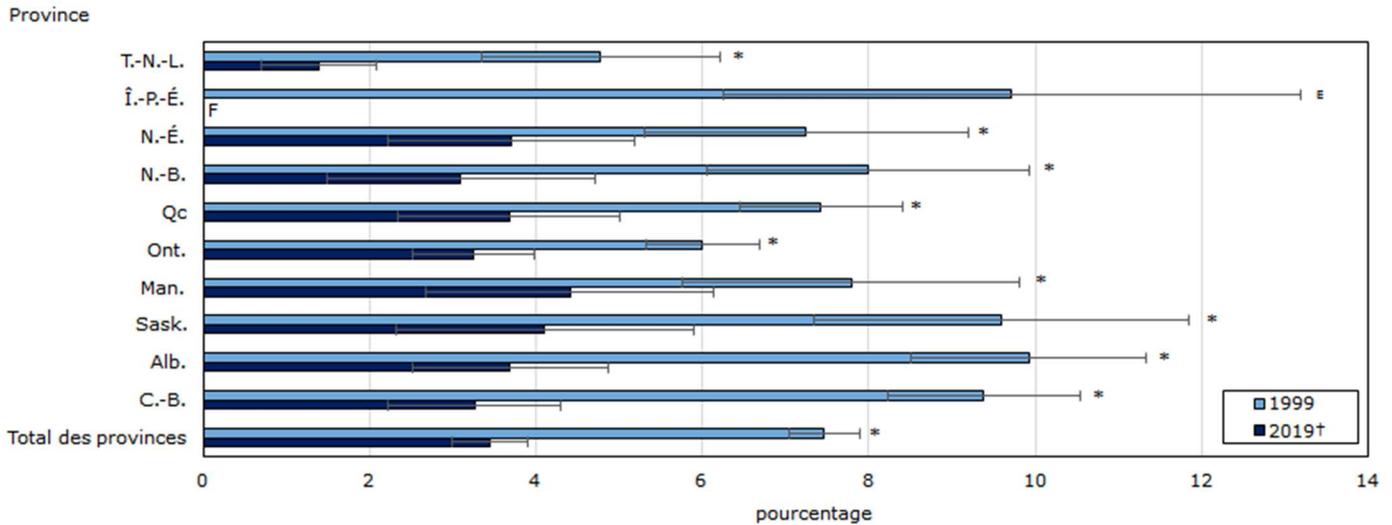
**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Dans les provinces, la violence conjugale a diminué tant pour les femmes que pour les hommes : en 1999, 8,3 % des femmes et 6,6 % des hommes avaient été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, des proportions qui ont diminué pour atteindre 4,2 % et 2,7 %, respectivement, en 2019 (tableau 1). Il s'agit d'une diminution de 49 % du taux de violence conjugale chez les femmes et d'une baisse de 60 % chez les hommes. La violence conjugale a diminué chez les femmes et chez les hommes de 1999 à 2019, et ce, tant pour les relations actuelles que pour les relations antérieures.

### Les provinces affichent toutes une diminution de la violence conjugale de 1999 à 2019

La violence conjugale dans chacune des provinces (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, où la taille de l'échantillon n'a pas permis d'estimation fiable en 2019) était considérablement plus faible en 2019 qu'en 1999 (graphique 2; tableau 2). Il n'est pas possible d'effectuer des comparaisons pour les territoires au cours de la même période. Cela dit, plus récemment, soit de 2009 à 2019, la violence conjugale n'a pas diminué de façon significative dans les territoires (dans l'ensemble, 10,2 % par rapport à 9,8 %) (tableau 3)<sup>6</sup>.

## Graphique 2 Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon la province et l'année, provinces, 1999 et 2019



⊞ à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux provinces. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

### Les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les hommes

Selon les résultats de l'ESG de 2019 sur la victimisation, 1,2 % des Canadiens avaient été victimes de violence de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours de l'année précédant l'enquête (tableau 4). En ce qui concerne le genre, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'avoir été victimes de violence conjugale au cours de l'année précédente (1,5 % par rapport à 0,8 %)<sup>7</sup>.

Au total, 3,5 % des Canadiens avaient été victimes de violence physique ou sexuelle autodéclarée de la part d'un conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête. Une fois de plus, la violence conjugale était nettement plus fréquente chez les femmes, 4,2 % d'entre elles ayant subi ce type de violence comparativement à 2,7 % des hommes. Cela représentait environ 432 000 femmes et 279 000 hommes au Canada<sup>8</sup>.

Dans la plupart des provinces, la violence conjugale était semblable à la moyenne nationale (3,5 %) (tableau 5). Toutefois, la violence conjugale était beaucoup moins courante à Terre-Neuve-et-Labrador (1,4 %), tandis qu'elle était nettement plus fréquente dans les Territoires du Nord-Ouest (9,8 %) et au Nunavut (16 %).

### La violence est plus fréquente dans les anciennes relations conjugales que dans les relations conjugales actuelles

En 2019, une proportion plus élevée de Canadiens avaient subi de la violence conjugale dans le contexte d'une ancienne relation que dans le contexte d'une relation actuelle. Un peu plus de 1 personne sur 10 (11 %) avait été victime de violence de la part d'un ex-conjoint, tandis que 2,0 % des personnes avaient été victimisées par un conjoint actuel (tableau 4). Bien qu'il n'y ait pas de différence significative entre les femmes et les hommes qui avaient subi de la violence de la part d'un conjoint actuel, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'avoir subi de la violence de la part d'un ex-conjoint (13 % par rapport à 7,7 %).

Les trois quarts (74 %) des personnes qui avaient subi de la violence de la part d'un ex-conjoint ont déclaré que la violence s'était produite alors qu'ils vivaient encore ensemble, une proportion qui était semblable chez les femmes et chez les hommes (75 % et 74 %<sup>9</sup>, respectivement). Près de la moitié (45 %) des victimes d'un ex-conjoint ont déclaré avoir subi de la violence après la

séparation et, de ce nombre, près de 4 personnes sur 10 (38 %) ont mentionné que la violence s'était produite plus de six mois après la séparation<sup>10</sup>. Des recherches ont révélé que les ruptures et les séparations constituent un facteur de risque de violence dans une relation entre partenaires intimes ou une relation conjugale (Brownridge et autres, 2008; Burczycka, 2016).

Parmi les personnes qui ont déclaré avoir été séparées de leur conjoint à un moment ou à un autre, près de 4 victimes de violence conjugale sur 10 (38 %) ont indiqué que la rupture était due à un comportement violent ou menaçant<sup>11</sup>. Cette déclaration était plus fréquente chez les femmes que chez les hommes (49 % par rapport à 22 %<sup>E</sup>) (pour obtenir des renseignements sur la violence conjugale et la *Loi sur le divorce*, voir l'encadré 3).

### Plus de 1 victime de violence conjugale sur 4 a subi les formes les plus graves de violence

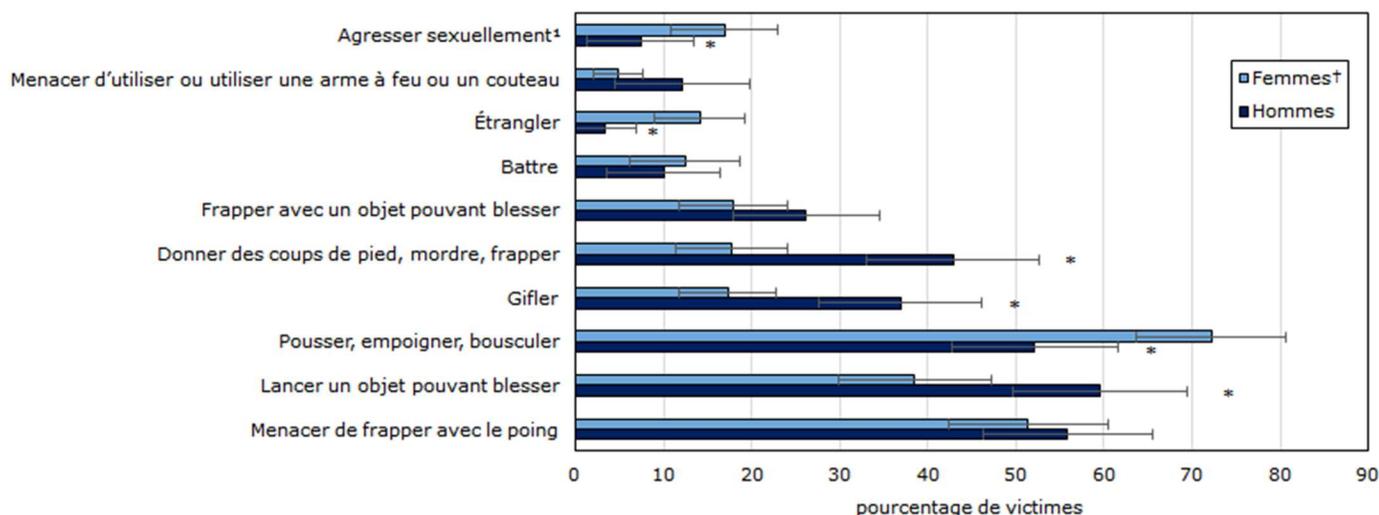
La violence conjugale peut prendre de nombreuses formes et sa gravité peut varier. Pour mesurer la violence conjugale, l'ESG sur la victimisation comprend une série de comportements violents. Parmi les personnes qui avaient subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes, plus de 6 victimes sur 10 (64 %) avaient été poussées, empoignées ou bousculées par leur conjoint, tandis qu'environ la moitié ont déclaré que leur conjoint avait menacé de les frapper (53 %) ou leur avait lancé un objet qui aurait pu les blesser (46 %) (tableau 6)<sup>12</sup>.

Plus de 1 victime de violence conjugale sur 4 (28 %) avait subi les formes les plus graves de violence conjugale mesurées au moyen de l'ESG sur la victimisation : battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement. Parallèlement, pour 19 % des victimes, le fait de recevoir des coups de pied, d'être mordu, d'être frappé ou d'être frappé avec un objet qui aurait pu les blesser était la forme la plus grave de violence subie, tandis que pour 35 % des victimes, il s'agissait du fait d'être poussé, empoigné, bousculé ou giflé. Pour près de 1 victime sur 5 (18 %), la forme la plus grave de violence était le fait d'être menacé de se faire frapper ou de se faire lancer un objet qui aurait pu blesser.

Parmi les victimes de violence conjugale, les expériences différaient entre les femmes et les hommes. Par exemple, les femmes victimes de violence étaient plus susceptibles d'avoir été poussées, empoignées ou bousculées (72 % par rapport à 52 % des hommes), agressées sexuellement (17 % par rapport à 7,4 %) ou étranglées (14 % par rapport à 3,4 %) par leur conjoint (graphique 3). En revanche, les hommes victimes de violence conjugale étaient plus susceptibles de s'être fait lancer un objet qui aurait pu les blesser (60 % par rapport à 39 % des femmes), d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été mordus ou frappés (43 % par rapport à 18 %), ou d'avoir été giflés (37 % par rapport à 17 %).

**Graphique 3**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime et la forme de violence, Canada, 2019**

Forme de violence



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend le fait d'être forcé à se livrer à une activité sexuelle non désirée et forcé à se livrer à une activité sexuelle lorsque la victime est incapable d'y consentir.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Exclut un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre. Les répondants pouvaient choisir toutes les formes de violence qui s'appliquaient à leur situation. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Alors que la violence conjugale a diminué dans les provinces au cours des 20 dernières années, on a noté une baisse parmi les victimes des formes de violence conjugale les plus graves mesurées au moyen de l'enquête (battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement) et parmi les victimes d'autres types de violence conjugale (tableau 7). En général, les mêmes tendances étaient observées chez les femmes et les hommes.

## La majorité des victimes de violence conjugale subissent de multiples incidents

La violence conjugale s'inscrit souvent dans un cycle de violence qui s'échelonne sur une certaine période. Les résultats de l'ESG de 2019 sur la victimisation révèlent que 4 victimes sur 10 (39 %) avaient subi un seul incident au cours des cinq années précédentes, mais que la majorité des victimes en avaient subi plusieurs (tableau 6). Dans l'ensemble, près de 1 victime sur 8 (13 %) avait subi deux incidents, plus de 1 sur 4 (28 %) avait subi de trois à dix incidents, et 1 sur 6 (17 %) avait subi plus de dix incidents. Il n'y avait pas de différence significative entre les femmes et les hommes en ce qui concerne le nombre d'incidents de violence conjugale subis.

Un plus grand nombre d'incidents était associé à une violence plus grave. Parmi les personnes qui avaient subi un incident violent, 1 sur 10 (10 %) avait subi les formes les plus graves de violence conjugale mesurées au moyen de l'ESG sur la victimisation (battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement)<sup>13</sup>. Toutefois, cette proportion augmentait pour s'établir à 4 sur 10 (40 %<sup>E</sup>) chez les personnes qui avaient subi plus de dix incidents violents.

## Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 4 sur 10 ont subi des blessures corporelles

Selon les données de l'ESG sur la victimisation, le tiers (33 %) des victimes de violence conjugale ont subi des blessures corporelles, ce qui était nettement plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (39 % par rapport à 23 %) (tableau 8). Dans l'ensemble, 38 % des victimes (et 47 %<sup>E</sup> des femmes) qui ont déclaré avoir subi des blessures corporelles en raison de la violence conjugale n'ont pu vaquer à leurs activités quotidiennes<sup>14</sup>. Une faible proportion (6,0 %) des victimes ont déclaré qu'une autre personne a été blessée ou menacée pendant l'incident de violence qu'elles ont subi, ce qui était plus courant chez les femmes que chez les hommes (8,5 % par rapport à 2,4 %).

Parmi les personnes qui ont déclaré avoir été blessées, les ecchymoses étaient le type de blessures le plus courant (83 %)<sup>15</sup>. Plus de 4 victimes sur 10 (44 %) ont subi des coupures, des égratignures ou des brûlures, tandis qu'environ 1 personne sur 6 (16 %) a subi des blessures internes (tableau 8). Près de 1 victime sur 10 (8,9 %) a subi des fractures ou a eu des os brisés en raison de la violence conjugale. Au total, un peu plus de 1 victime sur 10 (11 %) ayant déclaré avoir subi des blessures corporelles a été hospitalisée en raison de la violence conjugale subie<sup>16</sup>.

## Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de subir des répercussions émotionnelles négatives après avoir été victimes de violence conjugale

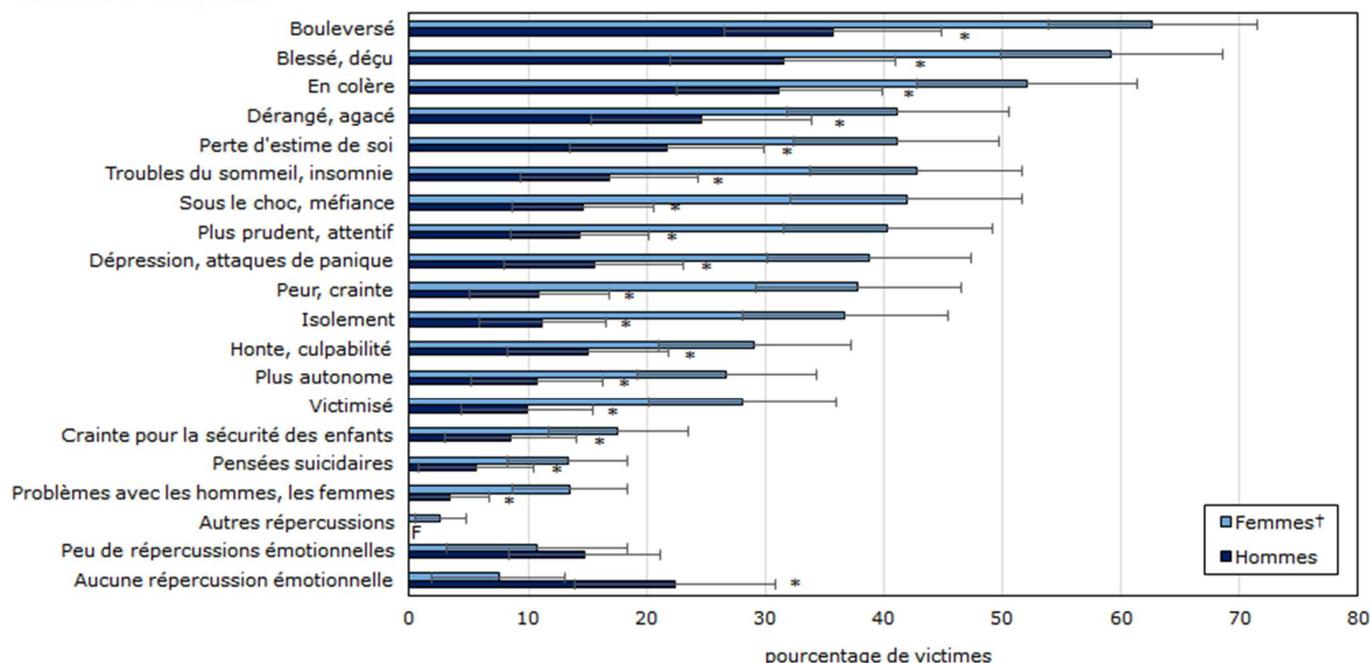
En plus des blessures corporelles, des recherches ont montré que les victimes de violence conjugale subissent souvent des répercussions émotionnelles négatives (Demaris et Kaukinen, 2005; Dim, 2021; Organisation mondiale de la Santé, s.d.). Selon les données de l'ESG sur la victimisation, les victimes de violence conjugale ont souvent déclaré avoir subi des conséquences émotionnelles en raison de la violence qu'elles ont subie. Les répercussions émotionnelles les plus souvent invoquées par les victimes étaient le fait de s'être senties bouleversées (52 %), blessées ou déçues (48 %) et en colère (44 %) (tableau 8)<sup>17</sup>. Plus du quart des victimes ont déclaré s'être senties isolées (27 %) ou avoir souffert de dépression ou d'attaques de panique (29 %). Environ 1 victime sur 6 (14 %) a déclaré avoir craint pour la sécurité de ses enfants et 1 sur 10 (10 %) a déclaré avoir eu des pensées suicidaires.

Parmi les victimes de violence conjugale, les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir ressenti chacune des répercussions émotionnelles négatives mesurées au moyen de l'enquête, tandis que les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer n'avoir ressenti aucune répercussion émotionnelle (graphique 4).

### Graphique 4

## Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime et les répercussions émotionnelles, Canada, 2019

Répercussions émotionnelles



F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

† catégorie de référence

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Exclut un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre. Les répondants pouvaient choisir toutes les répercussions émotionnelles qui s'appliquaient à leur situation. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

### Parmi les femmes victimes de violence conjugale, 3 sur 10 ont déclaré des symptômes associés au trouble de stress post-traumatique

La peur, ainsi que la peur d'une escalade de la violence, a été constatée parmi les victimes de violence conjugale. Selon les résultats de l'ESG sur la victimisation, le fait de se sentir craintif a été déclaré par le quart (27 %) des victimes de violence conjugale (tableau 8) et 1 sur 5 (19 %) a déclaré avoir craint pour sa vie<sup>18</sup>. Le fait de se sentir craintif et le fait de craindre pour sa vie étaient beaucoup plus fréquents chez les femmes que chez les hommes (38 % par rapport à 11 % et 29 % par rapport à 3,8 %, respectivement).

Les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de la forme la plus grave de violence conjugale, l'homicide. Selon les données déclarées par la police tirées de l'Enquête sur les homicides, il y a eu 497 victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime de 2014 à 2019 (Conroy, 2021). Parmi les victimes, 8 sur 10 (80 %) étaient des femmes, et les trois quarts (75 %) d'entre elles ont été tuées par un conjoint ou un partenaire en union libre actuel ou ancien (par rapport à 25 % de celles tuées par un partenaire intime non conjugal, comme un petit ami ou une petite amie ou un amant actuel ou ancien). Au cours de la même période, parmi les hommes victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime, près des deux tiers (65 %) ont été tués par un conjoint ou une conjointe (tandis que 35 % ont été tués par un partenaire non conjugal).

Des recherches ont établi un lien entre la violence entre partenaires intimes et le trouble de stress post-traumatique (TSPT) (Brown et autres, 2015; Demaris et Kaukinen, 2008; Dutton et autres, 2006; Organisation mondiale de la Santé, s.d.). Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, l'on a posé aux répondants une série de questions<sup>19</sup> concernant les cauchemars et les pensées intrusives, les comportements d'évitement et le sentiment d'être sur ses gardes ou détaché<sup>20</sup>. Ces questions étaient tirées du Primary Care PTSD Screen Tool, un outil de dépistage du TSPT de première ligne visant à identifier les personnes qui pourraient avoir besoin de traitement. Parmi les personnes qui avaient subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes, 16 % ont déclaré au moins trois de ces répercussions psychologiques, ce qui correspond à un TSPT soupçonné<sup>21</sup>. Parmi les victimes, il était nettement plus fréquent pour les femmes que pour les hommes de déclarer avoir subi trois répercussions ou plus (21 % par rapport à 9,8 %).

## Encadré 2

### Violence psychologique et exploitation financière de la part d'un conjoint

Bien qu'elles ne soient pas toujours de nature criminelle, la violence psychologique et l'exploitation financière peuvent faire partie de schémas de comportements nocifs plus généraux qui peuvent, pour de nombreuses personnes, mener à la violence ou coexister avec la violence (Agence de la santé publique du Canada, 2016; Johnson et Leone, 2005; Nations Unies, s.d.). Même si ces types de violence ne comprennent pas de violence physique ou sexuelle ou qu'ils n'y mènent pas, de tels comportements toxiques contribuent à un contrôle coercitif, en intimidant et en suscitant la peur chez les victimes.

Selon les résultats de l'ESG sur la victimisation, 11 % des Canadiens ont déclaré avoir subi de la violence psychologique de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes. Les proportions de femmes et d'hommes ayant subi ce type de violence étaient semblables (12 % par rapport à 11 %)²². La violence psychologique se manifestait par un conjoint qui rabaisait l'autre ou l'insultait dans le but de lui faire de la peine (60 %), qui était jaloux ou qui ne voulait pas que l'autre parle à d'autres hommes ou à d'autres femmes (47 %), qui exigeait de savoir avec qui l'autre se trouvait ou à quel endroit (38 %) ou qui essayait de limiter les contacts de l'autre avec sa famille ou ses amis (30 %)²³. Moins souvent, les victimes de violence psychologique ont déclaré que leur conjoint avait endommagé ou détruit leurs biens ou leur propriété (13 %), blessé ou menacé de blesser un proche (7,3 %) ou blessé ou menacé de blesser des animaux de compagnie (5,0 %).

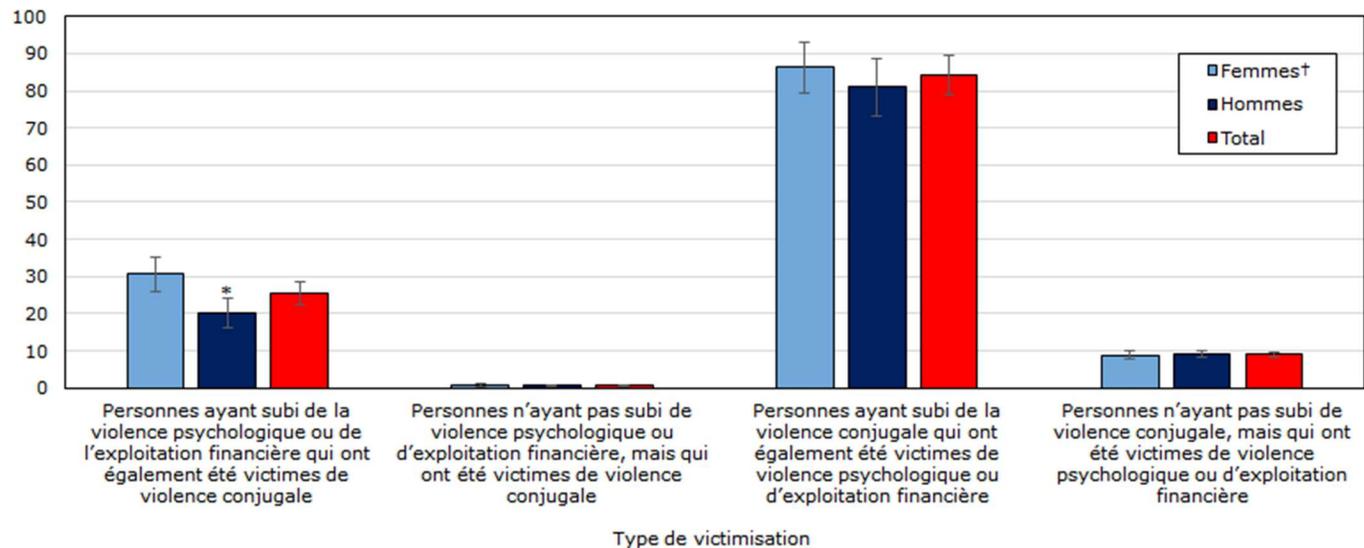
Dans l'ensemble, 2,2 % des personnes ont déclaré avoir été victimes d'exploitation financière de la part de leur conjoint, ce qui comprend le fait d'être empêché d'avoir accès au revenu familial ou d'être forcé de donner de l'argent, des biens ou leur propriété. Les femmes étaient plus souvent victimes d'exploitation financière que les hommes (2,7 % par rapport à 1,6 %). Alors que 2,7 % des personnes vivant dans les provinces ont déclaré que leur conjoint les avait empêchées de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès en 1999, ce taux était beaucoup plus faible en 2019 (1,6 %)²⁴. Par ailleurs, les différences étaient significatives pour les femmes et les hommes au cours de la même période : le fait d'être empêché d'avoir accès au revenu familial a diminué, passant de 3,9 % à 2,1 % chez les femmes et de 1,5 % à 1,0 % chez les hommes.

En 2019, la violence psychologique et l'exploitation financière de la part d'un conjoint coïncidaient souvent avec la violence conjugale. Parmi les victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière de la part d'un conjoint, 1 victime sur 4 (26 %) avait également subi de la violence conjugale — et cette proportion était plus élevée chez les femmes que chez les hommes —, tandis que moins de 1 % (0,6 %) des personnes n'ayant pas subi de violence psychologique ou d'exploitation financière avaient été victimes de violence conjugale (graphique de l'encadré 2). À l'inverse, la grande majorité (84 %) des victimes de violence conjugale avaient également subi de la violence psychologique ou de l'exploitation financière, et parmi les personnes qui n'avaient pas subi de violence conjugale, moins de 1 sur 10 (9,0 %) avait été victime de violence psychologique ou d'exploitation financière.

#### Graphique de l'encadré 2

#### Violence psychologique ou exploitation financière conjugale et violence conjugale, au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime et le type de victimisation, Canada, 2019

pourcentage



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

## La grande majorité des cas de violence conjugale ne sont pas signalés à la police

Selon les données de l'ESG sur la victimisation, 35 % des cas de victimisation des ménages (c.-à-d. l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) et 24 % des cas de victimisation avec violence non conjugale avaient été signalés à la police en 2019 (Cotter, 2021a). Parallèlement, 1 victime de violence conjugale sur 5 (19 %) a déclaré que la violence subie au cours des cinq années précédentes avait été signalée à la police, soit par la victime, soit par une autre personne (tableau 9). Au total, la grande majorité (80 %) des victimes de violence conjugale ont déclaré que la violence subie n'avait pas été signalée à la police.

Parmi les victimes de violence conjugale vivant dans les provinces, les signalements à la police étaient plus faibles en 2019, comparativement à 20 ans auparavant (19 % par rapport à 28 % en 1999) (tableau 10). Comparativement à 1999, les signalements à la police en 2019 étaient plus faibles chez les victimes qui étaient des femmes (38 % par rapport à 22 %), alors qu'il n'y avait aucune différence chez les hommes (15 % par rapport à 14 %).

En 2019, la grande majorité (90 %<sup>E</sup>) des victimes qui avaient signalé elles-mêmes la violence subie à la police ont déclaré l'avoir fait pour mettre fin à la violence et se protéger<sup>25</sup>. Près de la moitié d'entre elles (47 %<sup>E</sup>) ont déclaré qu'elles estimaient avoir le devoir de prévenir la police, tandis que 36 %<sup>E</sup> ont déclaré avoir suivi la recommandation de quelqu'un d'autre et 31 %<sup>E</sup> ont indiqué l'avoir fait pour que leur conjoint soit arrêté ou puni.

Parmi les victimes qui n'avaient pas signalé la violence conjugale à la police, les raisons les plus fréquentes du non-signalement étaient qu'il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle qui s'est réglée de façon informelle (68 %), qu'il s'agissait d'un délit anodin qui ne valait pas la peine d'être signalé (61 %) et que personne n'a été blessé (55 %) (tableau 9)<sup>26</sup>. Ces raisons étaient les plus courantes pour les femmes et les hommes, respectivement. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de dire qu'ils n'avaient pas fait de signalement à la police parce qu'il n'y avait aucune intention malveillante (56 % par rapport à 37 %) et que personne n'a été blessé (64 % par rapport à 49 %).

## Près des trois quarts des victimes de violence conjugale ayant fait un signalement à la police étaient satisfaites de l'intervention policière

La grande majorité (88 %<sup>E</sup>) des victimes ayant déclaré que la violence subie avait été signalée à la police ont indiqué que la police s'était rendue sur les lieux de l'incident et les trois quarts (74 %<sup>E</sup>) ont déclaré que la police avait fait un rapport ou mené une enquête<sup>27</sup>. Environ 4 victimes sur 10 ont déclaré que leur conjoint avait reçu un avertissement (42 %<sup>E</sup>) ou qu'il avait été amené par la police (38 %<sup>E</sup>). Le tiers (32 %<sup>E</sup>) des victimes ont déclaré que la police avait porté des accusations contre leur conjoint.

Dans les cas où la violence conjugale avait été signalée à la police, près des trois quarts (73 %<sup>E</sup>) des victimes étaient satisfaites de l'intervention policière (tableau 9). Plus précisément, 32 %<sup>E</sup> des victimes ayant fait un signalement ont déclaré avoir été très satisfaites, 41 %<sup>E</sup> ont déclaré avoir été plutôt satisfaites, 12 %<sup>E</sup> ont déclaré avoir été plutôt insatisfaites et 15 %<sup>E</sup> ont déclaré avoir été très insatisfaites<sup>28</sup>. La satisfaction à l'égard de l'intervention policière n'a pas changé de façon significative parmi les victimes dans les provinces de 1999 à 2019 (tableau 10).

## Plus de 1 victime de violence conjugale sur 3 a eu recours à des services de soutien officiels

Que la violence soit signalée ou non à la police, les victimes de violence peuvent demander du soutien d'autres façons. En 2019, parmi les personnes qui avaient été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, plus de 1 sur 3 (37 %) a eu recours à des services de soutien officiels, ce qui était plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (44 % par rapport à 26 %) (tableau 9). Plusieurs facteurs entrent probablement en ligne de compte, notamment le fait que les femmes subissent davantage de répercussions émotionnelles négatives à la suite de la violence et la plus grande disponibilité des services pour les femmes. Par exemple, la grande majorité des refuges qui servent les victimes de violence fournissent des services aux femmes et à leurs enfants ou aux femmes seulement (Moreau, 2019). De plus, les normes culturelles entourant la masculinité, en particulier dans le contexte des relations hétérosexuelles, peuvent empêcher les hommes de demander du soutien à la suite de victimisation (Agence de la santé publique du Canada, 2009; Dim, 2021; Oliffe et autres, 2014).

Le plus souvent, les victimes ont demandé de l'aide à un conseiller, à un psychologue ou à un travailleur social (34 %), ce qui était plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (42 % par rapport à 23 %)<sup>29</sup>. Les autres services de soutien mentionnés comprenaient un centre de crise ou une ligne d'écoute téléphonique (11 %), un service d'aide aux victimes ou un programme d'aide aux témoins (7,4 %), un groupe ou un centre de soutien aux victimes (6,1 %), un refuge ou une maison d'hébergement (5,6 %), un centre communautaire, familial ou culturel (4,6 %), un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle (1,6 %) ou un autre type de groupe de soutien (8,0 %). De 1999 à 2019, le recours à des services de soutien officiels n'a pas changé de façon significative parmi les victimes vivant dans les provinces (tableau 10).

## Les deux tiers des victimes de violence conjugale ont demandé du soutien informel

Outre les services de soutien officiels, les deux tiers (66 %) des victimes de violence conjugale ont demandé du soutien informel en parlant à quelqu'un de la violence subie, ce qui était également plus fréquent chez les femmes que chez les hommes (72 % par rapport à 55 %) (tableau 9). Près de la moitié des victimes ont déclaré avoir parlé à un membre de leur famille (47 %) ou à un ami ou un voisin (45 %), et ces réponses étaient les plus fréquentes tant chez les femmes (54 % et 49 %, respectivement) que chez les hommes (34 % et 37 %, respectivement)<sup>30</sup>. Moins de 1 victime sur 5 a parlé à un collègue de travail (19 %), à un médecin ou une infirmière (17 %) ou à un avocat (15 %), tandis qu'une faible proportion a déclaré avoir parlé à un prêtre, un rabbin, un imam ou un autre conseiller spirituel (6,2 %). Il était plus fréquent pour les femmes que pour les hommes de parler à un membre de leur famille (54 % par rapport à 34 %) ou à un médecin ou une infirmière (24 % par rapport à 6,1 %).

Il convient de noter que le tiers (34 %) des victimes de violence conjugale n'ont parlé à personne de la violence subie, ce qui était plus fréquent chez les hommes que chez les femmes (44 % par rapport à 28 %). Parmi les victimes de violence conjugale dans l'ensemble des provinces, le fait de demander du soutien informel n'a pas changé de façon significative de 1999 à 2019 (tableau 10).

### Encadré 3

#### Maltraitance envers les enfants et modifications à la *Loi sur le divorce*

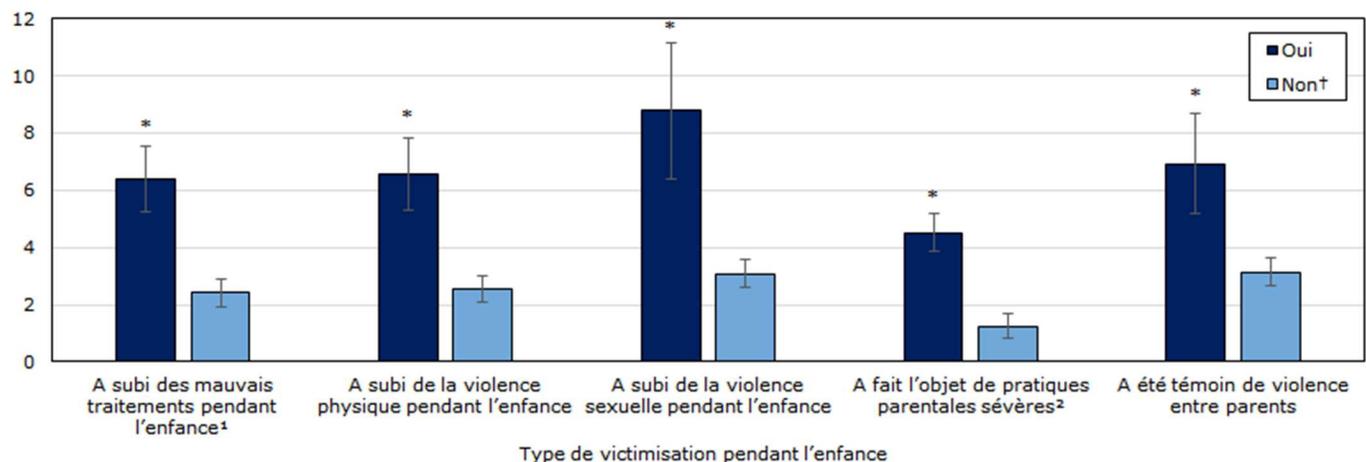
Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation, la violence conjugale se produisait souvent en présence d'enfants. La moitié (50 %) des victimes de violence conjugale ayant des enfants qui vivent dans le ménage ont déclaré que des enfants avaient été témoins de l'incident violent<sup>31</sup>. De plus, des recherches ont révélé qu'il existe un lien entre la maltraitance pendant l'enfance et les expériences de violence plus tard dans la vie (Brown et autres, 2015; Burczykca, 2017; Cotter, 2021a; Cotter, 2021c; Cotter et Savage, 2019; Organisation mondiale de la Santé, s.d.). Dans le cadre de l'ESG sur la victimisation, on a posé des questions aux répondants concernant leurs expériences de violence physique et sexuelle pendant l'enfance, les pratiques parentales sévères<sup>32</sup> et le fait d'avoir été témoin de violence parentale avant l'âge de 15 ans<sup>33</sup>.

Les personnes ayant été agressées par un adulte pendant l'enfance étaient plus susceptibles de déclarer avoir subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes que celles n'ayant pas été agressées pendant l'enfance (6,4 % par rapport à 2,4 %) (graphique de l'encadré 3). La violence conjugale était plus fréquente parmi les personnes ayant subi des pratiques parentales sévères (4,5 % par rapport à 1,3 % de celles n'ayant pas subi de telles pratiques) et les personnes ayant été témoins de violence entre leurs parents pendant l'enfance (6,9 % par rapport à 3,1 % de celles n'ayant pas été témoins d'une telle violence).

#### Graphique de l'encadré 3

##### Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le type de victimisation pendant l'enfance, Canada, 2019

pourcentage



\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend la violence physique et sexuelle.

2. Comprend le fait de recevoir une fessée avec la main ou une tape sur les mains, de se faire dire des choses qui font vraiment de la peine, de se faire dire des choses qui donnent l'impression que l'on n'est pas voulu ou aimé, ainsi que d'avoir des besoins qui n'ont pas été satisfaits, comme être lavé, nourri ou vêtu.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et doivent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Encadré 3 — fin****Maltraitance envers les enfants et modifications à la *Loi sur le divorce***

Le 1<sup>er</sup> mars 2021, des modifications à la *Loi sur le divorce* mettant l'accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant sont entrées en vigueur dans le cadre du projet de loi C-78 (ministère de la Justice, 2020a; ministère de la Justice, 2020b). La *Loi sur le divorce*, qui concerne les couples mariés qui divorcent (et non les couples en union libre ou les couples mariés qui se séparent), comprend maintenant des mesures qui couvrent la violence familiale et ses répercussions sur le bien-être de l'enfant. La nature et la gravité de la violence familiale seront prises en compte par les tribunaux au moment de déterminer les arrangements parentaux, tout comme les procédures en cours ou en attente et les ordonnances impliquant les parties (p. ex. les procédures pénales et les ordonnances de restriction).

La *Loi sur le divorce* inclut un large éventail de comportements sous la définition de la violence familiale, notamment la violence physique et sexuelle, les menaces, les comportements coercitifs et contrôlants, les comportements amenant des membres de la famille à craindre pour leur sécurité, ainsi que l'exposition directe ou indirecte d'enfants à de tels comportements. En vertu de la *Loi sur le divorce*, la violence familiale comprend les incidents uniques et récurrents qui se produisent avant, pendant ou après la séparation. Pour que les juges tiennent compte de la violence familiale, des preuves doivent être présentées, comme des déclarations de témoins, des photographies de blessures, des enregistrements d'incidents, des appels au 9-1-1 et des dossiers médicaux (ministère de la Justice, 2020a).

Bien que ces modifications législatives soient entrées en vigueur après la période de référence de l'ESG de 2019 sur la victimisation, elles auront probablement une incidence pour les victimes de violence conjugale au Canada à l'avenir.

**La violence conjugale liée à l'âge ne diffère pas selon l'orientation sexuelle**

Les tendances démographiques de la violence conjugale étaient souvent semblables à celles de la victimisation avec violence. Par exemple, comparativement aux personnes de 55 ans et plus, la violence conjugale était généralement plus fréquente chez les groupes d'âge plus jeune (tableau 11). Parmi les personnes de 55 ans et plus, une faible proportion (1,3 %) avait subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes, ce qui était inférieur à tous les autres groupes d'âge. Des recherches antérieures ont montré que les jeunes sont plus à risque de subir presque tous les types de violence (Cotter, 2021a; Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2015; Savage, 2021b).

La violence conjugale ne différait pas de façon significative selon l'orientation sexuelle. Toutefois, d'autres recherches ont montré une prévalence plus élevée de la violence entre partenaires intimes chez les personnes non hétérosexuelles (Cotter, 2021a; Jaffray, 2021a; Jaffray, 2021b). La violence conjugale au sein de la population de minorité sexuelle — c'est-à-dire les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles ou ayant une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité — était beaucoup plus faible dans les provinces en 2019 qu'en 2009 (5,3 % par rapport à 20 %<sup>E</sup>) (tableau 12)<sup>34</sup>.

**Une plus grande proportion d'Autochtones sont victimes de violence conjugale**

Selon les données de l'ESG de 2019 sur la victimisation, une proportion plus élevée de la population autochtone — Premières Nations, Métis et Inuits — avait subi de la violence conjugale. Alors que 3,4 % des non-Autochtones ont été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, la prévalence était plus de deux fois supérieure chez les Autochtones (7,5 %) (tableau 11). En particulier, cette différence reflétait les expériences des Inuits et des Métis, dont 15 %<sup>E</sup> et 9,4 % avaient été victimes de cette forme de violence, respectivement. La proportion de personnes des Premières Nations ayant été victimes de violence conjugale ne différait pas de façon significative de celle des non-Autochtones.

Parmi les victimes autochtones de violence conjugale, 20 %<sup>E</sup> ont déclaré que la violence subie avait été signalée à la police, une proportion semblable à celle des non-Autochtones (19 %)<sup>35</sup>. La violence conjugale chez les Autochtones vivant dans les provinces n'a pas changé de façon significative de 2009 à 2019 (tableau 12). Plus précisément, toutefois, la violence conjugale a diminué chez les femmes autochtones (15 %<sup>E</sup> en 2009, par rapport à 7,5 %<sup>E</sup> en 2019)<sup>36</sup>.

Une prévalence plus élevée de la violence conjugale au sein de la population autochtone va dans le sens d'autres recherches, car les Autochtones affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence en général (Boyce, 2016; Cotter, 2021a; Heidinger, 2021; Perreault, 2015). La situation actuelle des Autochtones a été grandement influencée par l'histoire coloniale du Canada. Les politiques et les pratiques structurelles, comme le système des pensionnats et la rafle des années soixante, ont entraîné des traumatismes persistants et intergénérationnels au sein de la population autochtone. Ces politiques et ces pratiques structurelles ont causé des problèmes aux effets cumulatifs, comme la pauvreté accrue, le surpeuplement des logements et la toxicomanie, lesquels mènent aux conditions favorisant la violence interpersonnelle (Hoffart et Jones, 2018; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; O'Neill et autres, 2018).

## La violence conjugale est plus fréquente chez les personnes ayant une incapacité et moins courante chez les minorités visibles et les immigrants

En 2019, la violence conjugale était plus fréquente chez les personnes ayant une incapacité (tableau 11)<sup>37</sup>. Parmi cette population, 5,1 % des personnes ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes. Parallèlement, 2,7 % des personnes n'ayant aucune incapacité ont déclaré la même chose. Dans les provinces de 2014 à 2019, la violence conjugale chez les personnes ayant une incapacité n'a pas changé de façon significative (tableau 12)<sup>38</sup>.

Une plus faible proportion de personnes appartenant à un groupe désigné comme minorité visible a déclaré avoir subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédant 2019 (2,3 % par rapport à 3,9 % des personnes n'appartenant pas à une minorité visible) (tableau 11)<sup>39</sup>. La même tendance s'est dégagée pour les immigrants, une plus faible proportion d'immigrants ayant subi de la violence conjugale comparativement aux non-immigrants au cours de la même période (1,6 % par rapport à 4,2 %)<sup>40</sup>. La violence conjugale parmi les minorités visibles vivant dans les provinces a diminué de 1999 à 2019 (5,5 % par rapport à 2,3 %) (tableau 12). Plus récemment, de 2009 à 2019, la violence conjugale au sein de la population des immigrants a reculé (4,4 % par rapport à 1,6 %)<sup>41</sup>.

Ces trois constatations concordent avec les résultats de recherches portant sur la violence entre partenaires intimes et la violence conjugale, ainsi qu'avec ceux de recherches sur la victimisation avec violence en général (Cotter, 2021a; Cotter, 2021b; Cotter et Savage, 2019; Savage, 2021a).

## Il n'y avait aucune différence notable pour ce qui est de la violence conjugale entre les groupes de revenu et de scolarité ni entre les personnes vivant dans des régions métropolitaines de recensement et à l'extérieur de celles-ci

Les résultats de l'ESG de 2019 sur la victimisation révèlent qu'il n'y avait pas de différence significative dans les proportions de personnes qui avaient été victimes de violence conjugale selon le revenu et le plus haut niveau de scolarité atteint (tableau 11).

De même, la violence conjugale ne différait pas entre les personnes qui vivaient dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)<sup>42</sup> et celles qui vivaient dans les régions autres qu'une RMR. Dans les provinces de 1999 à 2019, la violence conjugale a diminué de façon significative chez les personnes vivant dans les RMR (7,8 % par rapport à 3,5 %) et celles vivant dans les régions autres qu'une RMR (6,9 % par rapport à 3,4 %) (tableau 12).

## Résumé

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 3,5 % des Canadiens ayant un conjoint ou un partenaire en union libre actuel ou ancien avaient été victimes de violence conjugale autodéclarée au cours des cinq années précédant l'enquête. La violence conjugale était beaucoup plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, 432 000 femmes et 279 000 hommes ayant subi ce type de violence. Dans les provinces, la violence conjugale était nettement moins courante en 2019 par rapport à 20 ans auparavant, et une diminution plus marquée a été observée chez les hommes que chez les femmes.

Parmi les victimes de violence conjugale en 2019, les femmes étaient plus susceptibles d'avoir été agressées sexuellement, étranglées, poussées, empoignées ou bousculées par leur conjoint. À l'inverse, les hommes étaient plus susceptibles de s'être fait lancer un objet qui aurait pu les blesser, d'avoir été giflés, d'avoir reçu des coups de pied ou d'avoir été mordus ou frappés. Dans l'ensemble, plus de 1 victime de violence conjugale sur 4 avait subi les formes les plus graves de violence conjugale visées par l'ESG sur la victimisation : battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement.

Parmi les personnes ayant été victimes de violence conjugale, les femmes ont subi les répercussions les plus importantes. Le tiers des victimes de violence conjugale ont été blessées physiquement, ce qui était beaucoup plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. En outre, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir ressenti chacune des répercussions émotionnelles négatives mesurées au moyen de l'enquête, tandis que les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer n'avoir ressenti aucune répercussion émotionnelle.

Selon les résultats de l'ESG de 2019 sur la victimisation, la grande majorité des victimes de violence conjugale ont déclaré que la police n'avait jamais été alertée de la violence subie. Parmi les victimes de violence conjugale dans les provinces, les signalements à la police étaient moins fréquents en 2019 qu'en 1999.

Bien que les tendances à la baisse en matière de violence soient de bon augure à première vue, de nombreux Canadiens sont encore victimes de violence conjugale et en subissent les répercussions. Il convient de répéter que la nature de ce type de crime — où la victime est plus susceptible de vivre avec l'agresseur ou d'en être dépendante, surtout si des enfants sont concernés — fait en sorte que la violence conjugale est susceptible d'être sous-signalée à la police. À l'avenir, un important domaine de recherche sera la violence conjugale durant la pandémie de COVID-19. De nombreuses personnes restant à la maison et s'isolant des autres, en plus d'avoir à jongler avec les facteurs de stress cumulatifs liés à la santé, aux finances et à l'éducation, il sera important de mesurer tout changement dans la violence conjugale afin d'offrir un soutien approprié aux victimes et à leur famille.

## Description de l'enquête

Le présent article repose sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation). En 2019, Statistique Canada a mené l'ESG sur la victimisation pour la septième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004, 2009 et 2014, et les questions sur la violence conjugale ont été introduites en 1999. L'ESG sur la victimisation vise essentiellement à mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et la mesure dans laquelle les personnes se sentent en sécurité au sein de leur collectivité.

La population cible était composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein.

La collecte des données a eu lieu au cours de la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur et d'interviews en personne (dans les territoires seulement) et, pour la première fois, l'ESG sur la victimisation a offert une option d'autocollecte par Internet aux répondants à l'enquête dans les provinces et les capitales territoriales. Les répondants ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Une personne de 15 ans et plus a été sélectionnée au sein de chaque ménage échantillonné pour répondre à l'enquête. Un suréchantillon d'Autochtones a été ajouté à l'ESG de 2019 sur la victimisation afin de permettre une analyse plus approfondie des personnes appartenant à ce groupe de population. En 2019, la taille de l'échantillon final était de 22 412 répondants.

En 2019, le taux de réponse global a été de 37,6 %. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne âgée de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées dans des graphiques et des tableaux. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

## Comparabilité avec les cycles précédents

Puisque Statistique Canada poursuit sa modernisation, l'ESG de 2019 sur la victimisation a permis aux répondants de remplir leur questionnaire en ligne, en plus de la collecte traditionnelle par téléphone. Ce changement à la collecte des données pour l'ESG de 2019 sur la victimisation a été apporté afin de surmonter plusieurs difficultés, à savoir réduire le fardeau de réponse et répondre à l'augmentation des coûts de collecte. De nombreux répondants ont accueilli favorablement cette nouvelle méthode de collecte et ont choisi de répondre à l'enquête en ligne.

Au cours de la certification des données, une analyse des réponses entre les deux modes de collecte (par téléphone et en ligne) a révélé un « effet du mode de collecte des données », c'est-à-dire qu'il y avait des différences dans la façon dont les Canadiens ont répondu à certaines questions de l'enquête en fonction de la méthode qu'ils ont utilisée pour fournir leurs réponses. Ces différences ont une incidence sur la comparabilité des données de l'ESG de 2019 sur la victimisation par rapport aux cycles précédents de l'enquête sur la victimisation. Par conséquent, il n'est pas possible d'analyser les tendances des indicateurs de victimisation avec violence non conjugale et de victimisation des ménages (pour de plus amples renseignements, voir Cotter, 2021a). Toutefois, un tel effet du mode de collecte des données n'a pas été observé pour les variables de la violence conjugale.

Bien que les comparaisons des changements globaux de la victimisation criminelle au fil du temps ne soient pas recommandées, Statistique Canada juge que les données de l'ESG de 2019 sur la victimisation sont de bonne qualité, fiables et pertinentes pour éclairer la politique publique sur la victimisation criminelle au Canada. Pour la première fois, les données provenant des provinces et des territoires ont été diffusées ensemble promptement, ce qui a permis aux utilisateurs

de données de commencer plus tôt leurs enquêtes sur les enjeux pancanadiens. Il convient toutefois de noter que l'analyse des tendances dans le présent article se limite aux provinces ou aux territoires. De plus, alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe plutôt que sur le genre. Le terme « sexe » fait référence au sexe à la naissance, tandis que le terme « genre » fait référence au genre qu'une personne ressent intimement (selon où elle se situe sur le continuum de l'identité de genre) ou exprime publiquement (expression de genre) dans sa vie quotidienne, y compris au travail, dans les commerces et services, dans son milieu de vie ou dans la collectivité en général. Au total, 0,3 % des répondants se sont dits de diverses identités de genre (c.-à-d. pas exclusivement masculin ou féminin) en 2019.

Les changements apportés à l'ESG de 2019 sur la victimisation représentent les efforts continus de modernisation de Statistique Canada, qui sont déployés dans le but de maintenir des données pertinentes et de grande qualité qui fournissent des renseignements importants. À mesure que le programme de l'ESG continuera de se moderniser, Statistique Canada continuera de consulter les intervenants et les partenaires pour répondre à leurs besoins en matière de renseignements.

## Références

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2020. *Initiative de lutte contre la violence familiale*.

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2016. « Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2016 : Regard sur la violence familiale au Canada ».

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2009. *La violence à l'égard des hommes dans les relations intimes*.

BARRETT, Betty Jo, et autres. 2021. « Pathways to police contact for spousal violence survivors: The role of individual and neighbourhood factors in survivors' reporting behaviors », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 36, n° 1-2, p. 636 à 662.

BOYCE, Jillian. 2016. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

BROWN, Jackie, Mandi L. BURNETT et Catherine CERULLI. 2015. « Correlations between sexual abuse histories, perceived danger, and PTSD among intimate partner violence victims », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 30, n° 15, p. 2709 à 2725.

BROWNRIDGE, Douglas A., et autres. 2008. « The elevated risk for non-lethal post-separation violence in Canada: A comparison of separated, divorced, and married women », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 23, n° 1, p. 117 à 135.

BURCYCKA, Marta. 2017. « Profil des adultes canadiens ayant subi des mauvais traitements durant l'enfance », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2015*, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

BURCYCKA, Marta. 2016. « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

CONROY, Shana. 2021. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam. 2021a. « La victimisation criminelle au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes appartenant à une minorité visible au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam. 2021c. « Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

DEMARIS, Alfred, et Catherine KAUKINEN. 2008. « Partner's stake in conformity and abused wives' psychological trauma », *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 23, n° 10, p. 1323 à 1342.

DEMARIS, Alfred, et Catherine KAUKINEN. 2005. « Violent victimization and women's mental and physical health: Evidence from a national sample », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 42, n° 4, p. 382 à 411.

DIM, Eugene E. 2021. « Experiences of physical and psychological violence against male victims in Canada: A qualitative study », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 65, n° 9, p. 1029 à 1054.

DUTTON, Mary Ann, et autres. 2006. « Intimate partner violence, PTSD, and adverse health outcomes ». *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 21, n° 7, p. 955 à 968.

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES. 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

FEMMES ET ÉGALITÉ DES GENRES CANADA. 2021. *Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes*.

HEIDINGER, Loanna. 2021. « La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

HOFFART, Renée, et Nicholas A. JONES. 2018. « Intimate partner violence and intergenerational trauma among Indigenous women », *International Criminal Justice Review*, vol. 28, n° 1, p. 25 à 44.

JAFFRAY, Brianna. 2021a. « Violence entre partenaires intimes : expériences des hommes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

JAFFRAY, Brianna. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

JOHNSON, Michael P., et Janel M. LEONE. 2005. « The differential effects of intimate terrorism and situational couple violence: Findings from the National Violence Against Women Survey 2018 », *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 3, p. 322 à 339.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. 2020a. *Fiche d'information : Divorce et violence familiale*.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. 2020b. *Améliorer et moderniser le système de justice familiale du Canada*.

MOREAU, Greg. 2019. « Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

NATIONS UNIES. s.d. *Que sont les violences familiales?*

O'NEILL, Linda, et autres. 2018. « Hidden burdens: A review of intergenerational, historical and complex trauma, implications for Indigenous families », *Journal of Child & Adolescent Trauma*, vol. 11, n° 2, p. 173 à 186.

OLIFFE, John, L., et autres. « Gay men and intimate partner violence: A gender analysis », *Sociology of Health & Illness*, vol. 36, n° 4, p. 564 à 579.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. s.d. « Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes : la violence exercée par un partenaire intime ».

PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PRINS, Annabel, et autres. 2003. « The Primary Care PTSD screen (PC-PTSD): Development and operating characteristics », *Primary Care Psychiatry*, vol. 9, n° 1, p. 9 à 14.

SAVAGE, Laura. 2021a. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes ayant une incapacité au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

SAVAGE, Laura. 2021b. « Violence entre partenaires intimes : expériences des jeunes femmes au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

## Notes

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

1. Statistique Canada est l'un des ministères et organismes fédéraux membres de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement du Canada, qui vise à combattre la violence conjugale — et la violence familiale envers les enfants, les jeunes et les aînés — au Canada (Agence de la santé publique du Canada, 2020). À ce titre, Statistique Canada a publié le rapport annuel intitulé « La violence familiale au Canada : un profil statistique », qui traite principalement des données déclarées par la police. Pour obtenir la version la plus récente du rapport annuel sur la violence familiale, voir Conroy, 2021.

2. Comprend tous les types d'infractions avec violence prévues au *Code criminel*, tels qu'ils sont visés par le Programme de déclaration uniforme de la criminalité, et pas uniquement les types de violence visés par l'Enquête sociale générale sur la victimisation.

3. Sauf indication contraire, les données sont présentées pour les cinq années précédentes. Souvent, les données pour l'année précédente ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.

4. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances pour la période allant de 1999 à 2019 se limite aux provinces. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les différences sont statistiquement significatives ( $p < 0,05$ ), à moins d'indication contraire.

5. Par souci de lisibilité, les pourcentages dans le texte ont été arrondis à moins qu'ils ne soient petits (c.-à-d. moins de 10 %). Dans de tels cas, une décimale est indiquée pour ce nombre.

6. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances pour la période allant de 2009 à 2019 se limite aux territoires. Les données sur les tendances des années précédentes ne sont pas disponibles. En raison des différences dans la façon dont les données ont été recueillies, les données des territoires ne peuvent pas être combinées à celles des provinces avant 2014. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre).
7. Bien que l'Enquête sociale générale de 2019 sur la victimisation ait permis de recueillir des renseignements auprès de répondants de diverses identités de genre, les chiffres sont trop petits pour être analysés séparément des femmes et des hommes. Cependant, les personnes de diverses identités de genre et celles qui n'ont pas déclaré leur genre sont comprises dans les totaux globaux.
8. Les données ne sont pas indiquées.
9. Les données ne sont pas indiquées.
10. Les différences entre les femmes et les hommes ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, on a demandé aux victimes d'un ex-conjoint qui avaient subi plus d'un incident si elles estimaient que la violence subie avait augmenté en fréquence ou en intensité après leur rupture. Toutefois, les données ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.
11. Les données ne sont pas indiquées.
12. Les répondants pouvaient sélectionner tous les types de violence qui s'appliquaient à leur situation.
13. Les données ne sont pas indiquées.
14. La proportion correspondante d'hommes ne peut pas être présentée en raison de la petite taille de l'échantillon.
15. Les répondants pouvaient sélectionner tous les types de blessures qui s'appliquaient à leur situation. Les différences entre les femmes et les hommes ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.
16. Les données ne sont pas indiquées. Les différences entre les femmes et les hommes ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.
17. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les répercussions émotionnelles qui s'appliquaient à leur situation.
18. Les données ne sont pas indiquées.
19. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, on a posé les questions suivantes aux victimes de violence conjugale : « Au cours du dernier mois, avez-vous vécu l'une des choses suivantes? Vous avez fait des cauchemars à ce sujet ou vous y avez pensé même si vous ne le vouliez pas? Vous avez essayé de ne pas y penser ou vous avez tout fait pour éviter les situations qui vous y font penser? Vous étiez sur vos gardes et (attentif/attentive) ou vous sursautiez facilement? Vous vous sentiez engourdi(e), ou détaché(e) des autres, des activités ou de ce qui vous entoure? »
20. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le Primary Care Post-Traumatic Stress Disorder Screen Tool, voir Prins et autres, 2003.
21. Les données ne sont pas indiquées.
22. Les données ne sont pas indiquées. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, ainsi que les personnes séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre qui avaient été en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes.
23. Les répondants pouvaient sélectionner tous les types de violence psychologique qui s'appliquaient à leur situation.
24. L'Enquête sociale générale de 1999 sur la victimisation ne comprenait pas le deuxième type d'exploitation financière, soit le fait d'être forcé de donner de l'argent, des biens ou leur propriété.
25. Les données ne sont pas indiquées. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les raisons qui s'appliquaient à leur situation. Les différences entre les femmes et les hommes ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.
26. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les raisons qui s'appliquaient à leur situation.
27. Les données ne sont pas indiquées. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les mesures qui s'appliquaient à leur situation. Les différences entre les femmes et les hommes ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.
28. Les données ne sont pas indiquées. Les différences entre les femmes et les hommes ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon.
29. Les répondants pouvaient sélectionner tous les types de soutien officiels qui s'appliquaient à leur situation.
30. Les répondants pouvaient sélectionner tous les types de soutien informels qui s'appliquaient à leur situation.
31. Les données ne sont pas indiquées. Comprend les personnes qui ont des enfants vivant dans le ménage et qui avaient leurs enfants au moment de l'incident. Le fait d'être témoin signifie de voir ou d'entendre un incident. Comprend les

personnes qui pensaient que les enfants avaient été témoins de l'incident. La différence entre les femmes et les hommes n'était pas significative (56 %<sup>E</sup> par rapport à 42 %<sup>E</sup>).

32. Comprend le fait de recevoir une fessée avec la main ou une tape sur les mains, de se faire dire des choses qui font vraiment de la peine, de se faire dire des choses qui donnent l'impression que l'on n'est pas voulu ou aimé, ainsi que d'avoir des besoins fondamentaux qui n'ont pas été satisfaits, comme être lavé, nourri ou vêtu.

33. Pour de plus amples renseignements sur la maltraitance envers les enfants et la victimisation avec violence à l'âge adulte, voir Cotter, 2021a.

34. Les données sur les tendances des années précédentes ne sont pas disponibles. L'orientation sexuelle a été incluse pour la première fois en 2009. En 2009 et en 2014, la question sur l'orientation sexuelle n'a été posée qu'aux personnes de 18 ans et plus; par conséquent, les personnes de 15 à 17 ans en sont exclues.

35. Les données ne sont pas indiquées.

36. Les données sur les tendances des années précédentes ne sont pas disponibles. Les questions utilisées pour mesurer l'identité autochtone ont changé en 2009 et ne sont pas comparables à celles des cycles précédents. La tendance correspondante pour les hommes autochtones ne peut pas être présentée, car l'estimation pour 2009 est trop peu fiable pour être publiée.

37. Une personne est définie comme ayant une incapacité si elle a au moins un des types d'incapacité suivants : vue, ouïe, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, mémoire, santé mentale ou inconnue.

38. Les données sur les tendances des années précédentes ne sont pas disponibles. Les questions utilisées pour mesurer l'incapacité ont changé en 2014 et ne sont pas comparables à celles des cycles précédents.

39. Les données désagrégées selon les groupes d'identité des minorités visibles individuels ne peuvent pas être présentées en raison de la petite taille de l'échantillon, à l'exception des personnes d'origine chinoise : parmi la population chinoise, 1,9 % des personnes avaient subi de la violence conjugale au cours des cinq années précédentes.

40. L'Enquête sociale générale sur la victimisation est menée en français ou en anglais. Par conséquent, les immigrants qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles n'auraient pas répondu à l'enquête.

41. Les données sur les tendances des années précédentes ne sont pas disponibles. La question utilisée pour mesurer le statut d'immigrant a d'abord été incluse en 2009 et n'est pas comparable à celle des cycles précédents.

42. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale. Le degré d'intégration est mesuré par le débit de la migration quotidienne calculée à partir des données du recensement. Correspond à l'endroit où le répondant vivait au moment de la tenue de l'enquête et pas nécessairement à l'endroit où la victimisation s'est produite et repose sur la classification des RMR au moment de chaque cycle.



**Tableau 1 — fin**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon l'état de la relation conjugale, le genre et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

État de la relation conjugale	2014								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Relation actuelle<sup>1</sup></b>									
Oui, a été victime de violence	1,8	1,5	2,2	2,9***	2,4	3,4	2,3	2,1	2,7
Non, n'a pas été victime de violence	96,6*	96,1	97,1	95,6**	94,9	96,1	96,1*	95,7	96,4
<b>Ancienne relation<sup>2</sup></b>									
Oui, a été victime de violence	13,8	12,0	15,9	12,5*	10,2	15,3	13,2	11,7	14,8
Non, n'a pas été victime de violence	84,9	82,8	86,9	85,7*	82,8	88,2	85,3	83,6	86,8
<b>Relation actuelle ou ancienne<sup>3</sup></b>									
Oui, a été victime de violence	3,5	3,2	3,9	4,2***	3,7	4,9	3,9	3,6	4,3
Non, n'a pas été victime de violence	94,9*	94,3	95,3	94,1	93,4	94,7	94,5*	94,0	94,9
	2019†								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Relation actuelle<sup>1</sup></b>									
Oui, a été victime de violence	2,1	1,6	2,8	1,9	1,5	2,5	2,0	1,7	2,5
Non, n'a pas été victime de violence	95,3	94,4	96,1	94,5	93,5	95,4	94,9	94,2	95,5
<b>Ancienne relation<sup>2</sup></b>									
Oui, a été victime de violence	13,1	10,4	16,2	7,6**	5,7	10,1	10,8	9,0	12,9
Non, n'a pas été victime de violence	85,1	81,9	87,9	90,8**	88,2	92,9	87,5	85,4	89,3
<b>Relation actuelle ou ancienne<sup>3</sup></b>									
Oui, a été victime de violence	4,2	3,5	5,0	2,7**	2,2	3,3	3,5	3,0	3,9
Non, n'a pas été victime de violence	93,3	92,4	94,1	93,9	92,9	94,7	93,6	92,9	94,2

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre.

2. Comprend les personnes séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes.

3. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les réponses manquantes ne sont pas présentées, mais elles sont incluses dans le calcul des pourcentages. Par conséquent, la somme des réponses peut ne pas correspondre à 100. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux provinces. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 2

Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, la province et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019

Province	1999								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Terre-Neuve-et-Labrador	4,2 <sup>E*</sup>	2,8	6,1	5,4 <sup>E*</sup>	3,4	8,4	4,8 <sup>*</sup>	3,5	6,4
Île-du-Prince-Édouard	11,7 <sup>E</sup>	7,6	17,7	F	F	F	9,7 <sup>E</sup>	6,7	13,8
Nouvelle-Écosse	8,4 <sup>*</sup>	6,0	11,6	6,1 <sup>E</sup>	3,9	9,4	7,3 <sup>*</sup>	5,5	9,5
Nouveau-Brunswick	8,6 <sup>*</sup>	6,3	11,7	7,4 <sup>E</sup>	5,0	10,7	8,0 <sup>*</sup>	6,3	10,2
Québec	7,9 <sup>*</sup>	6,7	9,3	7,0 <sup>*</sup>	5,7	8,5	7,4 <sup>*</sup>	6,5	8,5
Ontario	7,0 <sup>*</sup>	6,1	8,0	5,0 <sup>***</sup>	4,2	6,1	6,0 <sup>*</sup>	5,4	6,7
Manitoba	9,0	6,5	12,3	6,6 <sup>E</sup>	4,3	10,0	7,8 <sup>*</sup>	6,0	10,1
Saskatchewan	11,3 <sup>*</sup>	8,5	15,0	7,8 <sup>E*</sup>	5,4	11,3	9,6 <sup>*</sup>	7,6	12,1
Alberta	11,2 <sup>*</sup>	9,3	13,4	8,6 <sup>*</sup>	6,9	10,8	9,9 <sup>*</sup>	8,6	11,4
Colombie-Britannique	10,0 <sup>*</sup>	8,4	11,8	8,8 <sup>*</sup>	7,3	10,7	9,4 <sup>*</sup>	8,3	10,6
<b>Total des provinces</b>	<b>8,3<sup>*</sup></b>	<b>7,7</b>	<b>8,9</b>	<b>6,6<sup>***</sup></b>	<b>6,0</b>	<b>7,3</b>	<b>7,5<sup>*</sup></b>	<b>7,0</b>	<b>7,9</b>

Province	2004								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Terre-Neuve-et-Labrador	6,1 <sup>E*</sup>	4,0	9,2	4,1 <sup>E*</sup>	2,4	7,0	5,1 <sup>*</sup>	3,7	7,0
Île-du-Prince-Édouard	6,2 <sup>E</sup>	3,5	10,7	F	F	F	5,1 <sup>E</sup>	3,3	8,0
Nouvelle-Écosse	7,6 <sup>*</sup>	5,7	10,2	7,4 <sup>E</sup>	5,2	10,5	7,5 <sup>*</sup>	6,0	9,4
Nouveau-Brunswick	6,2 <sup>E*</sup>	4,3	8,8	6,7 <sup>E</sup>	4,6	9,7	6,5 <sup>*</sup>	5,0	8,3
Québec	6,1	5,1	7,4	4,7 <sup>*</sup>	3,6	6,0	5,4 <sup>*</sup>	4,6	6,3
Ontario	6,6 <sup>*</sup>	5,7	7,6	6,3 <sup>*</sup>	5,3	7,4	6,4 <sup>*</sup>	5,7	7,2
Manitoba	8,0	6,3	10,1	6,7 <sup>*</sup>	4,8	9,1	7,3 <sup>*</sup>	6,1	8,8
Saskatchewan	8,8	6,5	11,8	7,9 <sup>E*</sup>	5,6	11,1	8,4 <sup>*</sup>	6,6	10,6
Alberta	9,9 <sup>*</sup>	8,0	12,2	7,5 <sup>*</sup>	5,7	9,7	8,7 <sup>*</sup>	7,4	10,3
Colombie-Britannique	8,7 <sup>*</sup>	6,9	10,9	6,3 <sup>*</sup>	4,7	8,4	7,5 <sup>*</sup>	6,3	8,9
<b>Total des provinces</b>	<b>7,2<sup>*</sup></b>	<b>6,7</b>	<b>7,8</b>	<b>6,1<sup>***</sup></b>	<b>5,5</b>	<b>6,7</b>	<b>6,6<sup>*</sup></b>	<b>6,2</b>	<b>7,1</b>

Province	2009								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Terre-Neuve-et-Labrador	5,0 <sup>E*</sup>	3,0	8,3	F	F	F	4,1 <sup>E*</sup>	2,7	6,2
Île-du-Prince-Édouard	6,3 <sup>E</sup>	3,4	11,3	F	F	F	7,0 <sup>E</sup>	4,3	11,2
Nouvelle-Écosse	6,2 <sup>E*</sup>	4,1	9,3	4,8 <sup>E</sup>	2,9	7,9	5,5	4,0	7,5
Nouveau-Brunswick	5,6 <sup>E*</sup>	3,5	8,7	5,4 <sup>E</sup>	3,5	8,5	5,5	4,0	7,6
Québec	5,5	4,4	7,0	5,1 <sup>*</sup>	3,9	6,5	5,3 <sup>*</sup>	4,4	6,3
Ontario	6,3 <sup>*</sup>	5,2	7,5	6,2 <sup>*</sup>	5,0	7,6	6,2 <sup>*</sup>	5,4	7,1
Manitoba	6,4 <sup>E</sup>	4,3	9,4	8,3 <sup>E*</sup>	5,4	12,5	7,4 <sup>*</sup>	5,5	9,8
Saskatchewan	8,6 <sup>E</sup>	6,0	12,2	7,9 <sup>E*</sup>	5,2	11,8	8,2 <sup>*</sup>	6,2	10,8
Alberta	8,6 <sup>*</sup>	6,5	11,4	6,5 <sup>*</sup>	4,8	8,9	7,6 <sup>*</sup>	6,2	9,3
Colombie-Britannique	6,2 <sup>*</sup>	4,6	8,4	6,7 <sup>*</sup>	4,8	9,3	6,5 <sup>*</sup>	5,2	8,1
<b>Total des provinces</b>	<b>6,4<sup>*</sup></b>	<b>5,7</b>	<b>7,1</b>	<b>6,0<sup>*</sup></b>	<b>5,3</b>	<b>6,8</b>	<b>6,2<sup>*</sup></b>	<b>5,7</b>	<b>6,7</b>

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 2 — fin****Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, la province et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

Province	2014								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Terre-Neuve-et-Labrador	2,6 <sup>E</sup>	1,6	4,1	F	F	F	2,1 <sup>E</sup>	1,4	3,2
Île-du-Prince-Édouard	6,8 <sup>E</sup>	3,6	12,5	F	F	F	5,3 <sup>E</sup>	3,3	8,4
Nouvelle-Écosse	5,4 <sup>*</sup>	4,0	7,2	3,9 <sup>E</sup>	2,8	5,4	4,6	3,7	5,8
Nouveau-Brunswick	4,9 <sup>E</sup>	3,4	7,1	4,2 <sup>E</sup>	2,6	6,6	4,5	3,4	6,1
Québec	3,2	2,5	4,2	3,7	2,7	5,1	3,5	2,8	4,3
Ontario	2,7 <sup>*</sup>	2,1	3,4	4,7 <sup>***</sup>	3,8	5,8	3,7	3,2	4,4
Manitoba	2,9 <sup>E</sup>	1,8	4,6	3,7 <sup>E</sup>	2,3	5,8	3,3 <sup>E</sup>	2,4	4,5
Saskatchewan	6,5 <sup>E</sup>	4,4	9,3	3,3 <sup>E</sup>	1,8	5,8	4,9	3,6	6,7
Alberta	5,1	3,8	6,9	4,2 <sup>E</sup>	2,8	6,4	4,7	3,6	6,0
Colombie-Britannique	3,9	2,8	5,2	4,6 <sup>E</sup>	3,2	6,6	4,2	3,2	5,4
<b>Total des provinces</b>	<b>3,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,9</b>	<b>4,2<sup>***</sup></b>	<b>3,7</b>	<b>4,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>4,3</b>

Province	2019 <sup>†</sup>								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Terre-Neuve-et-Labrador	1,3	0,7	2,7	1,4	0,7	2,8	1,4	0,9	2,3
Île-du-Prince-Édouard	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Nouvelle-Écosse	2,9	1,6	5,2	4,5	2,6	7,7	3,7	2,5	5,5
Nouveau-Brunswick	2,6	1,5	4,5	3,6	1,6	8,0	3,1	1,8	5,2
Québec	4,4	2,7	7,1	2,9	1,8	4,4	3,7	2,6	5,3
Ontario	4,5	3,4	6,0	2,0 <sup>**</sup>	1,4	3,0	3,2	2,6	4,1
Manitoba	5,6	3,5	8,8	3,3	1,6	6,6	4,4	3,0	6,5
Saskatchewan	5,8	3,3	9,8	2,4	1,1	5,0	4,1	2,6	6,3
Alberta	3,7	2,5	5,4	3,7	2,2	6,0	3,7	2,7	5,1
Colombie-Britannique	3,7	2,5	5,5	2,8	1,7	4,7	3,3	2,4	4,5
<b>Total des provinces</b>	<b>4,2</b>	<b>3,5</b>	<b>5,0</b>	<b>2,7<sup>**</sup></b>	<b>2,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,9</b>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

<sup>\*</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement (p < 0,05)<sup>\*\*</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement (p < 0,05)<sup>\*\*\*</sup> valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes (p < 0,05)<sup>†</sup> catégorie de référence

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux provinces. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Tableau 3

Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, le territoire et l'année, territoires, 2009, 2014 et 2019

Territoire	2009								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Yukon	6,0	5,3	6,9	F	F	F	6,5	5,8	7,2
Territoires du Nord-Ouest	11,6	10,6	12,8	12,2	11,0	13,5	11,9	11,2	12,6
Nunavut	16,1	14,9	17,3	F	F	F	13,5	12,7	14,4
<b>Total des territoires</b>	<b>10,4</b>	<b>9,8</b>	<b>11,1</b>	<b>10,1</b>	<b>9,3</b>	<b>10,9</b>	<b>10,2</b>	<b>9,8</b>	<b>10,7</b>
Territoire	2014								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Yukon	6,8 <sup>E</sup>	3,7	12,3	6,8 <sup>E</sup>	4,0	11,3	6,8 <sup>E</sup>	4,5	10,2
Territoires du Nord-Ouest	13,5 <sup>E</sup>	8,7	20,2	12,9 <sup>E</sup>	6,9	22,7	13,2 <sup>E</sup>	9,1	18,6
Nunavut	17,0 <sup>E</sup>	11,1	25,0	15,9 <sup>E</sup>	10,7	23,2	16,5 <sup>E</sup>	11,8	22,6
<b>Total des territoires</b>	<b>12,1</b>	<b>9,4</b>	<b>15,5</b>	<b>11,7</b>	<b>8,5</b>	<b>15,9</b>	<b>11,9</b>	<b>9,7</b>	<b>14,6</b>
Territoire	2019 <sup>†</sup>								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
	de	à		de	à		de	à	
Yukon	6,3	3,9	9,9	4,0	2,0	7,8	5,1	3,4	7,6
Territoires du Nord-Ouest	9,8	5,9	15,9	9,9	5,2	17,9	9,8	6,8	13,9
Nunavut	21,9	14,2	32,3	9,5 <sup>*</sup>	5,4	16,2	15,6	10,8	21,9
<b>Total des territoires</b>	<b>11,9</b>	<b>9,1</b>	<b>15,5</b>	<b>7,8</b>	<b>5,3</b>	<b>11,3</b>	<b>9,8</b>	<b>7,8</b>	<b>12,2</b>

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux territoires. En raison des différences dans la façon dont les données ont été recueillies, les données des territoires ne peuvent pas être combinées à celles des provinces avant 2014. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle. Il n'y avait pas de différences significatives entre 2019 et les autres années de référence.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 4**  
**Victimes de violence conjugale au cours de l'année précédente et des cinq années précédentes, selon le genre, l'état de la relation conjugale et la période de référence, Canada, 2019**

État de la relation conjugale et période de référence	Femmes <sup>†</sup>			Hommes			Total <sup>1</sup>		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
<b>Relation actuelle<sup>2</sup></b>									
<b>Victime de violence conjugale au cours de l'année précédente</b>									
Oui	1,1	0,7	1,6	0,7	0,5	1,1	0,9	0,7	1,2
Non	96,1	95,3	96,8	95,2	94,2	96,0	95,6	95,0	96,2
Ne sait pas <sup>3</sup>	0,2	0,1	0,5	0,5	0,3	0,9	0,4	0,2	0,6
<b>Victime de violence conjugale au cours des cinq années précédentes</b>									
Oui	2,1	1,6	2,8	1,9	1,5	2,5	2,0	1,7	2,5
Non	95,3	94,4	96,1	94,5	93,5	95,4	94,9	94,2	95,5
<b>Ancienne relation<sup>4</sup></b>									
<b>Victime de violence conjugale au cours de l'année précédente</b>									
Oui	3,0	1,7	5,4	1,3	0,6	2,7	2,4	1,5	3,9
Non	94,9	92,6	96,6	95,9	94,0	97,3	95,2	93,7	96,4
Ne sait pas <sup>3</sup>	0,2	0,1	0,5	1,1	0,5	2,6	0,6	0,3	1,2
<b>Victime de violence conjugale au cours des cinq années précédentes</b>									
Oui	13,1	10,5	16,3	7,7*	5,7	10,2	10,9	9,1	12,9
Non	85,1	81,8	87,8	90,7*	88,1	92,8	87,4	85,3	89,2
<b>Relation actuelle ou ancienne<sup>5</sup></b>									
<b>Victime de violence conjugale au cours de l'année précédente</b>									
Oui	1,5	1,1	2,1	0,8*	0,6	1,2	1,2	0,9	1,5
Non	95,8	95,0	96,4	95,2	94,3	95,9	95,4	94,8	96,0
Ne sait pas <sup>3</sup>	0,3	0,1	0,5	0,6	0,3	0,9	0,4	0,3	0,6
<b>Victime de violence conjugale au cours des cinq années précédentes</b>									
Oui	4,2	3,6	5,0	2,7*	2,2	3,3	3,5	3,0	4,0
Non	93,3	92,4	94,1	93,9	92,9	94,7	93,6	92,9	94,1

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

2. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre.

3. Comprend les victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes qui ne savaient pas si la violence s'était produite au cours de l'année précédente.

4. Comprend les personnes séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes.

5. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes ne sont pas présentées, mais elles sont incluses dans le calcul des pourcentages. Par conséquent, la somme des réponses peut ne pas correspondre à 100. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 5**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime et la province ou le territoire, 2019**

Province ou territoire	Femmes			Hommes			Total <sup>1</sup>		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	à	de	pour-centage	à	de	pour-centage	à	de
Terre-Neuve-et-Labrador	1,3 <sup>*</sup>	0,7	2,7	1,4 <sup>*</sup>	0,7	2,8	1,4 <sup>*</sup>	0,9	2,3
Île-du-Prince-Édouard	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Nouvelle-Écosse	2,9	1,6	5,2	4,5	2,6	7,7	3,7	2,5	5,5
Nouveau-Brunswick	2,6 <sup>*</sup>	1,5	4,5	3,6	1,6	8,0	3,1	1,8	5,2
Québec	4,4	2,7	7,1	2,9	1,8	4,4	3,7	2,6	5,3
Ontario	4,5	3,4	6,0	2,0 <sup>**</sup>	1,4	3,0	3,2	2,6	4,1
Manitoba	5,6	3,5	8,8	3,3	1,6	6,6	4,4	3,0	6,5
Saskatchewan	5,8	3,3	9,8	2,4	1,1	5,0	4,1	2,6	6,3
Alberta	3,7	2,5	5,4	3,7	2,2	6,0	3,7	2,7	5,1
Colombie-Britannique	3,7	2,5	5,5	2,8	1,7	4,7	3,3	2,4	4,5
Yukon	6,3	3,9	9,9	4,0	2,0	7,8	5,1	3,4	7,6
Territoires du Nord-Ouest	9,8 <sup>*</sup>	5,9	15,9	9,9 <sup>*</sup>	5,2	17,9	9,8 <sup>*</sup>	6,8	13,9
Nunavut	21,9 <sup>*</sup>	14,2	32,3	9,5 <sup>***</sup>	5,4	16,2	15,6 <sup>*</sup>	10,8	21,9
<b>Canada<sup>†</sup></b>	<b>4,2</b>	<b>3,6</b>	<b>5,0</b>	<b>2,7<sup>**</sup></b>	<b>2,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

**Note** : La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 6**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime et la caractéristique de l'incident, Canada, 2019**

Caractéristique de l'incident	Femmes <sup>†</sup>			Hommes			Total <sup>1</sup>		
	pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
<b>Forme de violence<sup>2</sup></b>									
Agresser sexuellement <sup>3</sup>	16,9	11,7	23,9	7,4*	3,2	16,3	13,1	9,3	18,1
Menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau	4,9	2,7	8,6	12,1	6,3	22,1	7,7	4,8	12,0
Étrangler	14,1	9,7	20,1	3,4*	1,2	9,2	9,8	7,0	13,7
Battre	12,4	7,4	20,0	10,0	5,2	18,4	11,4	7,6	16,7
Frapper avec un objet pouvant blesser	17,9	12,6	25,0	26,2	18,7	35,4	21,0	16,4	26,6
Donner des coups de pied, mordre, frapper	17,7	12,2	25,0	42,8*	33,4	52,9	27,4	22,0	33,5
Gifler	17,2	12,4	23,5	36,9*	28,2	46,6	24,8	20,0	30,2
Pousser, empoigner, bousculer	72,2	63,0	79,8	52,2*	42,8	61,4	63,9	57,4	70,0
Lancer un objet pouvant blesser	38,5	30,3	47,4	59,6*	49,4	69,0	46,5	40,0	53,1
Menacer de frapper avec le poing	51,4	42,3	60,4	55,8	46,1	65,1	53,4	46,5	60,3
<b>Forme de violence la plus grave<sup>4</sup></b>									
Battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement	32,4	24,7	41,1	21,2	13,6	31,4	27,8	22,2	34,3
Donner des coups de pied, mordre, frapper, frapper avec un objet pouvant blesser	10,3	6,5	16,1	31,5*	23,0	41,5	18,5	14,0	24,0
Pousser, empoigner, bousculer, gifler	39,8	30,7	49,7	29,1	21,1	38,6	35,4	29,0	42,4
Menacer de frapper avec le poing, lancer quelque chose pouvant blesser	17,5	11,4	26,0	18,1	11,5	27,3	18,3	13,5	24,3
<b>Nombre d'incidents</b>									
Un incident	34,4	27,1	42,6	44,0	34,5	53,9	38,6	32,6	44,9
Deux incidents	13,9	8,0	23,2	12,9	7,4	21,4	13,4	8,8	20,0
De trois à dix incidents	28,4	21,2	36,8	28,3	20,2	38,1	28,1	22,6	34,5
Plus de dix incidents	20,7	13,3	30,8	12,6	7,4	20,5	17,4	12,2	24,2

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

2. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les formes de violence qui s'appliquaient à leur situation.

3. Comprend le fait d'être forcé à se livrer à une activité sexuelle non désirée et forcé à se livrer à une activité sexuelle lorsque la victime est incapable d'y consentir.

4. Les formes de violence les plus graves subies qui sont présentées dans ce tableau sont calculées différemment de celles figurant dans le tableau 7. Dans le présent tableau, elles sont fondées sur les victimes de violence conjugale, et non sur l'ensemble de la population d'intérêt.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 7**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, la forme de violence la plus grave subie et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

Forme de violence la plus grave	1999								
	Femmes			Hommes			Total		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement	3,6 <sup>*</sup>	3,3	4,0	1,1 <sup>***</sup>	0,9	1,3	2,3 <sup>*</sup>	2,1	2,6
Donner des coups de pied, mordre, frapper, frapper avec un objet pouvant blesser	0,9 <sup>*</sup>	0,8	1,2	2,8 <sup>***</sup>	2,4	3,3	1,9 <sup>*</sup>	1,7	2,1
Pousser, empoigner, bousculer, gifler	2,9 <sup>*</sup>	2,5	3,3	1,6 <sup>***</sup>	1,3	2,0	2,3 <sup>*</sup>	2,0	2,5
Menacer de frapper avec le poing, lancer quelque chose pouvant blesser	0,8	0,7	1,1	1,1 <sup>*</sup>	0,8	1,4	1,0 <sup>*</sup>	0,8	1,1
Forme de violence la plus grave	2004								
	Femmes			Hommes			Total		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement	2,8 <sup>*</sup>	2,4	3,2	1,0 <sup>***</sup>	0,8	1,2	1,9 <sup>*</sup>	1,7	2,1
Donner des coups de pied, mordre, frapper, frapper avec un objet pouvant blesser	0,7 <sup>*</sup>	0,6	0,9	2,1 <sup>***</sup>	1,7	2,5	1,4 <sup>*</sup>	1,2	1,6
Pousser, empoigner, bousculer, gifler	2,9 <sup>*</sup>	2,6	3,3	2,1 <sup>***</sup>	1,7	2,5	2,5 <sup>*</sup>	2,2	2,8
Menacer de frapper avec le poing, lancer quelque chose pouvant blesser	0,8	0,6	1,0	0,9 <sup>*</sup>	0,7	1,2	0,8	0,7	1,0
Forme de violence la plus grave	2009								
	Femmes			Hommes			Total		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement	2,2 <sup>*</sup>	1,8	2,6	0,6 <sup>E**</sup>	0,4	0,9	1,4 <sup>*</sup>	1,1	1,6
Donner des coups de pied, mordre, frapper, frapper avec un objet pouvant blesser	0,9 <sup>*</sup>	0,7	1,1	2,2 <sup>***</sup>	1,8	2,7	1,5 <sup>*</sup>	1,3	1,8
Pousser, empoigner, bousculer, gifler	2,4 <sup>*</sup>	2,0	2,8	1,9 <sup>*</sup>	1,6	2,4	2,2 <sup>*</sup>	1,9	2,5
Menacer de frapper avec le poing, lancer quelque chose pouvant blesser	1,0	0,7	1,3	1,3 <sup>*</sup>	1,0	1,6	1,1 <sup>*</sup>	0,9	1,4
Forme de violence la plus grave	2014								
	Femmes			Hommes			Total		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement	1,2	1,0	1,5	0,7 <sup>E**</sup>	0,5	1,0	1,0	0,8	1,2
Donner des coups de pied, mordre, frapper, frapper avec un objet pouvant blesser	0,3	0,2	0,5	1,5 <sup>***</sup>	1,2	1,9	0,9 <sup>*</sup>	0,8	1,1
Pousser, empoigner, bousculer, gifler	1,4	1,2	1,7	1,3 <sup>*</sup>	1,0	1,6	1,4	1,2	1,6
Menacer de frapper avec le poing, lancer quelque chose pouvant blesser	0,6	0,4	0,8	0,8 <sup>E</sup>	0,5	1,1	0,7	0,5	0,8

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 — fin

Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, la forme de violence la plus grave subie et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019

Forme de violence la plus grave	2019 <sup>†</sup>								
	Femmes			Hommes			Total		
	pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %	
de		à	de		à	de		à	
Battre, étrangler, menacer d'utiliser ou utiliser une arme à feu ou un couteau, ou agresser sexuellement	1,4	1,0	1,8	0,6**	0,4	0,9	1,0	0,7	1,2
Donner des coups de pied, mordre, frapper, frapper avec un objet pouvant blesser	0,4	0,3	0,7	0,8**	0,6	1,2	0,6	0,5	0,9
Pousser, empoigner, bousculer, gifler	1,7	1,2	2,3	0,8**	0,5	1,1	1,2	1,0	1,6
Menacer de frapper avec le poing, lancer quelque chose pouvant blesser	0,7	0,5	1,2	0,5	0,3	0,8	0,6	0,5	0,9

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement (p &lt; 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement (p &lt; 0,05)

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes (p &lt; 0,05)

† catégorie de référence

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les formes de violence les plus graves subies qui sont présentées dans ce tableau sont calculées différemment de celles figurant dans le tableau 6. Dans le présent tableau, elles sont fondées sur l'ensemble de la population d'intérêt, et non sur les victimes de violence conjugale uniquement. Les réponses manquantes ne sont pas présentées, mais elles sont incluses dans le calcul des pourcentages. Par conséquent, la somme des réponses peut ne pas correspondre à 100. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux provinces. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 8**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, les blessures corporelles et les répercussions émotionnelles, Canada, 2019**

Blessures corporelles et répercussions émotionnelles	Femmes <sup>†</sup>			Hommes			Total <sup>1</sup>		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
<b>Blessures corporelles</b>									
Oui	39,1	30,4	48,6	22,8*	15,4	32,4	32,5	26,2	39,5
<b>Type de blessures corporelles<sup>2</sup></b>									
Ecchymoses	86,9 <sup>E</sup>	70,2	94,9	F	F	F	83,2	70,6	91,1
Coupures, égratignures, brûlures	39,4 <sup>E</sup>	24,9	55,9	F	F	F	43,9	31,3	57,3
Fractures, os brisés	6,8 <sup>E</sup>	3,4	13,4	F	F	F	8,9	4,7	16,2
Fausse couche <sup>3</sup>	F	F	F	...	...	...	F	F	F
Blessures internes	15,5 <sup>E</sup>	8,6	26,3	F	F	F	15,8	8,9	26,3
Autre blessure	7,0 <sup>E</sup>	2,7	16,7	F	F	F	5,6	2,3	12,8
Non	60,3	50,8	69,0	76,8*	67,1	84,3	67,0	59,9	73,3
<b>Répercussions émotionnelles<sup>4</sup></b>									
Bouleversé	62,7	53,5	71,0	35,7*	27,2	45,3	51,8	45,1	58,4
Blessé, déçu	59,2	49,6	68,1	31,5*	22,9	41,6	48,0	41,2	54,9
En colère	52,1	42,8	61,2	31,2*	23,2	40,4	43,6	37,0	50,5
Dérangé, agacé	41,2	32,2	50,7	24,6*	16,5	35,1	34,4	28,0	41,5
Perte d'estime de soi	41,1	32,8	50,0	21,7*	14,6	30,9	33,3	27,6	39,5
Troubles du sommeil, insomnie	42,7	34,1	51,9	16,8*	10,6	25,7	32,4	26,5	38,9
Sous le choc, méfiance	41,9	32,6	51,9	14,6*	9,6	21,6	31,0	24,9	37,9
Plus prudent, attentif	40,3	31,9	49,4	14,4*	9,5	21,2	30,0	24,4	36,1
Dépression, attaques de panique	38,8	30,6	47,6	15,5*	9,4	24,7	29,5	23,8	35,9
Peur, crainte	37,8	29,6	46,9	11,0*	6,3	18,4	27,1	21,7	33,4
Isolement	36,7	28,5	45,8	11,2*	6,9	17,9	26,6	21,3	32,6
Honte, culpabilité	29,1	21,7	37,8	15,1*	9,4	23,3	23,4	18,5	29,3
Plus autonome	26,8	19,9	35,0	10,7*	6,3	17,6	20,4	15,7	26,0
Victimisé	28,1	20,9	36,6	9,9*	5,6	17,1	20,8	16,1	26,5
Crainte pour la sécurité des enfants	17,6	12,4	24,3	8,6*	4,4	16,1	14,0	10,4	18,4
Pensées suicidaires	13,3	9,0	19,3	5,6*	2,4	12,9	10,3	7,1	14,5
Problèmes avec les hommes, les femmes	13,5	9,3	19,2	3,4*	1,2	9,0	9,5	6,7	13,2
Autres répercussions émotionnelles	2,6	1,1	5,9	F	F	F	2,8	1,5	5,1
Peu de répercussions émotionnelles	10,7	5,1	21,1	14,8	9,4	22,4	12,9	8,2	19,6
Aucune répercussion émotionnelle	7,5	3,5	15,4	22,4*	15,1	31,9	13,3	9,3	18,6

... n'ayant pas lieu de figurer

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

2. Comprend les personnes qui ont été blessées physiquement. Les répondants pouvaient sélectionner tous les types de blessures qui s'appliquaient à leur situation.

3. Comprend les personnes dont le sexe à la naissance et le genre étaient féminin.

4. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les répercussions émotionnelles qui s'appliquaient à leur situation.

**Note** : La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source** : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 9**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime et les mesures prises, Canada, 2019**

Mesures prises	Femmes <sup>†</sup>			Hommes			Total <sup>1</sup>		
	pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
<b>Incident signalé à la police</b>									
Oui	22,4	16,5	29,7	14,1	8,0	23,8	19,0	14,7	24,3
<b>Personne qui a signalé l'incident</b>									
Incident signalé par la victime	71,2 <sup>E</sup>	54,5	83,6	F	F	F	64,1 <sup>E</sup>	49,1	76,8
Une autre personne a signalé l'incident	28,8 <sup>E</sup>	16,4	45,5	F	F	F	35,9 <sup>E</sup>	23,2	50,9
<b>Satisfaction à l'égard de l'intervention policière<sup>2</sup></b>									
Satisfait(e)	76,4 <sup>E</sup>	62,4	86,3	F	F	F	73,3 <sup>E</sup>	59,1	83,9
Non satisfait(e)	23,6 <sup>E</sup>	13,7	37,5	F	F	F	26,6 <sup>E</sup>	16,0	40,8
Non	76,6	69,2	82,7	85,4	75,8	91,6	80,2	74,8	84,7
<b>Raisons pour ne pas avoir signalé l'incident à la police<sup>3</sup></b>									
Il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle qui s'est réglée de façon informelle	65,0	53,0	75,4	71,1	61,1	79,4	67,8	59,7	75,0
Il s'agissait d'un délit anodin qui ne valait pas la peine d'être signalé	59,2	48,1	69,5	62,8	52,1	72,5	61,1	53,2	68,4
Personne n'a été blessé	48,7	38,3	59,2	64,0 <sup>*</sup>	53,3	73,5	55,5	47,7	63,0
Il n'y avait aucune intention malveillante	37,5	27,1	49,1	55,9 <sup>*</sup>	45,3	66,0	44,8	37,3	52,6
Ne voulait pas que le conjoint ait des démêlés avec la justice	46,3	35,4	57,6	38,2	29,1	48,2	43,4	35,7	51,5
La police aurait jugé que l'incident n'était pas assez important	37,9	28,0	48,8	39,0	29,9	48,9	38,8	31,7	46,4
Ne voulait pas que quelqu'un d'autre soit au courant de la victimisation	37,2	27,1	48,6	28,5	20,3	38,4	33,3	26,3	41,1
Le fait de communiquer avec la police était embêtant	30,4	22,0	40,3	34,7	25,7	44,9	32,7	26,1	40,1
Avait peur du processus judiciaire ou ne voulait pas être embêté par celui-ci	28,7	20,5	38,6	20,2	13,4	29,2	24,9	19,1	31,8
Il y avait un manque de preuves	24,0	16,8	33,2	23,0	15,6	32,7	23,4	18,1	29,8
La police n'aurait pas été efficace	23,9	16,3	33,5	19,6	12,7	29,1	22,7	17,2	29,4
Cela aurait causé honte et déshonneur à la famille	22,2	15,1	31,3	19,5	12,6	29,1	20,9	15,8	27,2
Le conjoint n'aurait pas été reconnu coupable ni puni de façon adéquate	18,0	11,8	26,3	16,6	10,9	24,5	17,3	12,8	22,9
Peur de représailles de la part du conjoint	17,8	11,3	26,7	12,9	7,1	22,2	15,6	11,0	21,7
Ne pensait pas être cru(e)	13,5	7,9	22,0	18,1	11,4	27,5	15,3	10,8	21,2
La police aurait fait preuve de parti pris	9,5	5,2	16,7	19,3	12,5	28,7	14,3	10,0	20,0
Peur que l'enfant soit confié aux services de protection de l'enfance <sup>4</sup>	14,1 <sup>E</sup>	6,9	26,7	11,9 <sup>E</sup>	5,3	24,6	13,2	7,8	21,6
Le service reçu de la police dans le passé n'était pas satisfaisant	10,3	5,8	17,7	11,5	6,3	20,1	11,5	7,7	16,9
Le fait de communiquer avec la police aurait pu attirer des ennuis avec la justice pour la victime	8,2	3,0	20,4	5,0	2,4	10,0	6,8	3,3	13,3
L'incident a été signalé à une autre instance officielle	F	F	F	F	F	F	3,3	1,4	7,5
Pour une autre raison	12,4	6,2	23,3	F	F	F	8,5	4,7	15,1

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 9 — fin**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime et les mesures prises, Canada, 2019**

Mesures prises	Femmes <sup>†</sup>			Hommes			Total <sup>1</sup>		
	pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %		pour-centage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
<b>Recours à une source de soutien officielle</b>									
Oui	44,3	35,5	53,4	25,6 <sup>*</sup>	17,4	35,9	36,7	30,6	43,2
<b>Type de source de soutien officielle<sup>5</sup></b>									
Conseiller, psychologue ou travailleur social	42,0	33,4	51,2	22,9 <sup>*</sup>	15,1	33,2	34,3	28,3	40,9
Centre de crise ou ligne d'écoute téléphonique	14,9	9,8	22,1	4,6 <sup>*</sup>	1,8	11,5	10,8	7,4	15,5
Service d'aide aux victimes ou programme d'aide aux témoins	10,6	6,5	16,7	F	F	F	7,4	4,8	11,2
Groupe ou centre de soutien aux victimes	9,8	5,9	16,0	F	F	F	6,1	3,7	9,9
Refuge ou maison d'hébergement	8,4	4,9	14,0	F	F	F	5,6	3,4	9,3
Centre communautaire, familial ou culturel	5,2	2,8	9,4	F	F	F	4,6	2,7	7,7
Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle	1,7	0,5	5,1	F	F	F	1,6	0,6	4,3
Autre groupe de soutien	9,2	5,4	15,2	6,4	2,7	14,4	8,0	5,3	12,1
Non	55,5	46,4	64,3	73,1	62,7	81,4	62,7	56,1	68,8
<b>Soutien informel demandé</b>									
Oui	72,1	62,0	80,4	54,9 <sup>*</sup>	44,8	64,6	65,6	58,6	71,9
<b>Type de soutien informel<sup>6</sup></b>									
Membre de la famille	54,2	44,8	63,3	34,1 <sup>*</sup>	25,2	44,3	46,6	40,1	53,3
Ami ou voisin	49,0	39,9	58,3	36,7	27,1	47,5	44,6	37,8	51,5
Collègue de travail	18,0	11,6	26,9	20,4	12,9	30,6	18,8	13,8	25,1
Médecin ou infirmière	23,6	16,5	32,6	6,1 <sup>*</sup>	2,6	13,6	16,6	11,9	22,8
Avocat	16,5	11,1	23,8	12,3	7,0	21,0	14,8	10,7	20,0
Prêtre, rabbin, imam ou un autre conseiller spirituel	6,1	3,8	9,7	6,5	2,5	15,4	6,2	4,0	9,7
Non	27,7	19,4	37,9	43,7 <sup>*</sup>	34,2	53,6	33,8	27,5	40,6

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. En plus des femmes et des hommes, comprend un petit nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant de diverses identités de genre ou qui n'ont pas déclaré leur genre.

2. Comprend les personnes qui ont elles-mêmes signalé la violence à la police.

3. Comprend les personnes qui n'ont pas signalé l'incident à la police. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les raisons qui s'appliquaient à leur situation.

4. Comprend les personnes qui comptaient un enfant au sein de leur ménage.

5. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les sources de soutien officielles qui s'appliquaient à leur situation.

6. Les répondants pouvaient sélectionner toutes les sources de soutien informelles qui s'appliquaient à leur situation.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 10**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, les mesures prises et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

Mesures prises	1999								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Incident signalé à la police</b>									
Oui <sup>1</sup>	38,2 <sup>*</sup>	34,5	42,0	15,4 <sup>**</sup>	12,3	18,9	28,1 <sup>*</sup>	25,5	30,8
<b>Satisfaction à l'égard de l'intervention policière<sup>2</sup></b>									
Satisfait(e)	68,7	63,1	73,8	57,9	46,9	68,3	66,1	61,0	70,8
Non satisfait(e)	30,1	25,2	35,5	39,9	29,7	51,0	32,5	27,9	37,5
Non	61,7 <sup>*</sup>	57,9	65,3	84,6 <sup>**</sup>	81,1	87,7	71,9 <sup>*</sup>	69,1	74,4
<b>Recours à une source de soutien officielle<sup>3</sup></b>									
Oui	48,5	44,6	52,4	16,7 <sup>**</sup>	13,9	20,0	34,4	31,6	37,3
Non	48,5	44,5	52,5	80,5 <sup>**</sup>	76,9	83,6	62,7	59,7	65,6
<b>Soutien informel demandé<sup>4</sup></b>									
Oui	81,3	78,0	84,2	56,4 <sup>**</sup>	51,5	61,1	70,3	67,3	73,1
Non	16,0 <sup>*</sup>	13,3	19,0	40,8 <sup>**</sup>	36,1	45,6	26,9	24,2	29,8
	<b>2004</b>								
Mesures prises	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Incident signalé à la police</b>									
Oui <sup>1</sup>	36,5 <sup>*</sup>	32,5	40,6	17,4 <sup>**</sup>	14,1	21,4	27,8 <sup>*</sup>	25,0	30,7
<b>Satisfaction à l'égard de l'intervention policière<sup>2</sup></b>									
Satisfait(e)	63,8	57,2	69,9	62,6	50,8	73,1	63,5	57,6	69,0
Non satisfait(e)	35,5	29,4	42,2	32,4 <sup>E</sup>	22,3	44,3	34,6	29,1	40,5
Non	62,6 <sup>*</sup>	58,4	66,6	82,1 <sup>**</sup>	78,2	85,4	71,5 <sup>*</sup>	68,5	74,3
<b>Recours à une source de soutien officielle<sup>3</sup></b>									
Oui	46,7	42,7	50,9	19,5 <sup>**</sup>	16,0	23,5	34,3	31,3	37,4
Non	52,5	48,4	56,5	79,4 <sup>**</sup>	75,3	82,9	64,7	61,6	67,7
<b>Soutien informel demandé<sup>4</sup></b>									
Oui	83,4 <sup>*</sup>	79,9	86,4	60,0 <sup>**</sup>	54,7	65,1	72,7	69,6	75,7
Non	15,9 <sup>*</sup>	13,0	19,3	39,0 <sup>**</sup>	34,0	44,2	26,4 <sup>*</sup>	23,5	29,5
	<b>2009</b>								
Mesures prises	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Incident signalé à la police</b>									
Oui <sup>1</sup>	30,0	25,4	35,1	13,4 <sup>**</sup>	9,9	17,9	21,8	18,7	25,4
<b>Satisfaction à l'égard de l'intervention policière<sup>2</sup></b>									
Satisfait(e)	65,5	54,9	74,7	52,4	36,9	67,5	61,5	52,8	69,5
Non satisfait(e)	34,5	25,3	45,1	40,7 <sup>E</sup>	26,8	56,3	36,4	28,5	45,1
Non	68,9	63,8	73,6	85,9 <sup>**</sup>	81,2	89,6	77,3	73,7	80,5
<b>Recours à une source de soutien officielle<sup>3</sup></b>									
Oui	37,9	33,1	43,0	18,0 <sup>**</sup>	14,0	22,7	28,1 <sup>*</sup>	24,9	31,5
Non	61,5	56,4	66,3	81,2 <sup>**</sup>	76,4	85,1	71,2 <sup>*</sup>	67,8	74,4
<b>Soutien informel demandé<sup>4</sup></b>									
Oui	79,5	74,7	83,6	56,0 <sup>**</sup>	49,4	62,4	67,9	63,6	71,9
Non	19,5	15,5	24,3	43,5 <sup>**</sup>	37,1	50,1	31,3	27,4	35,6

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 10 — fin**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, les mesures prises et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

Mesures prises	2014								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Incident signalé à la police</b>									
Oui <sup>1</sup>	35,3 <sup>†</sup>	29,6	41,4	24,0 <sup>***</sup>	18,1	31,2	29,1 <sup>†</sup>	24,9	33,7
<b>Satisfaction à l'égard de l'intervention policière<sup>2</sup></b>									
Satisfait(e)	73,8	64,2	81,5	54,9 <sup>**</sup>	39,2	69,7	65,2	55,9	73,5
Non satisfait(e)	26,1 <sup>F</sup>	18,4	35,7	40,6 <sup>F</sup>	26,7	56,3	32,7	24,7	41,9
Non	64,0 <sup>†</sup>	57,9	69,6	76,0 <sup>***</sup>	68,8	81,9	70,6 <sup>†</sup>	66,0	74,8
<b>Recours à une source de soutien officielle<sup>3</sup></b>									
Oui	55,8 <sup>†</sup>	49,5	61,9	19,9 <sup>**</sup>	15,2	25,6	36,0	31,7	40,6
Non	43,2 <sup>†</sup>	37,2	49,5	79,1 <sup>**</sup>	73,4	83,9	63,0	58,5	67,3
<b>Soutien informel demandé<sup>4</sup></b>									
Oui	80,4	75,2	84,8	58,4 <sup>**</sup>	51,5	64,9	68,3	63,7	72,5
Non	18,6	14,3	23,8	40,6 <sup>**</sup>	34,2	47,5	30,7	26,5	35,3
Mesures prises	2019 <sup>†</sup>								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Incident signalé à la police</b>									
Oui <sup>1</sup>	22,1	16,2	29,4	13,8	7,7	23,7	18,7	14,3	24,1
<b>Satisfaction à l'égard de l'intervention policière<sup>2</sup></b>									
Satisfait(e)	F	F	F	F	F	F	73,3 <sup>E</sup>	58,7	84,1
Non satisfait(e)	F	F	F	F	F	F	26,7 <sup>E</sup>	15,9	41,3
Non	77,0	69,5	83,1	85,7	75,9	92,0	80,6	75,1	85,0
<b>Recours à une source de soutien officielle<sup>3</sup></b>									
Oui	44,2	35,4	53,5	25,4 <sup>**</sup>	17,2	35,9	36,6	30,5	43,2
Non	55,7	46,5	64,6	73,2 <sup>**</sup>	62,8	81,6	62,8	56,2	69,0
<b>Soutien informel demandé<sup>4</sup></b>									
Oui	72,2	61,9	80,6	54,7 <sup>**</sup>	44,5	64,6	65,6	58,5	72,0
Non	27,7	19,4	38,0	43,9 <sup>**</sup>	34,4	54,0	33,9	27,6	40,8

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement (p < 0,05)

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement (p < 0,05)

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui ont elles-mêmes signalé la violence à la police et celles qui ont déclaré que la violence dont elles ont été victimes a été signalée à la police par une autre personne.

2. Comprend les personnes qui ont elles-mêmes signalé la violence à la police.

3. Pour consulter la liste des sources de soutien officielles, voir le tableau 9.

4. Pour consulter la liste des sources de soutien informelles, voir le tableau 9.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les réponses manquantes ne sont pas présentées, mais elles sont incluses dans le calcul des pourcentages. Par conséquent, la somme des réponses peut ne pas correspondre à 100. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux provinces. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 11**  
**Victimes de violence conjugale au cours de l'année précédente et des cinq années précédentes, selon la caractéristique de la victime et la période de référence, Canada, 2019**

Caractéristique de la victime	Année précédente			Cinq années précédentes		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
<b>Groupes d'âge</b>						
15 à 24 ans	4,4 <sup>E</sup>	1,6	11,1	10,4 <sup>E*</sup>	4,8	20,8
25 à 34 ans	2,7 <sup>†</sup>	1,6	4,3	6,0 <sup>†</sup>	4,5	7,8
35 à 44 ans	1,6 <sup>†</sup>	1,0	2,7	5,9 <sup>†</sup>	4,5	7,5
45 à 54 ans	0,9 <sup>†</sup>	0,6	1,6	3,1 <sup>†</sup>	2,3	4,0
55 ans et plus <sup>†</sup>	0,4	0,3	0,7	1,3	1,0	1,6
<b>Orientation sexuelle</b>						
Hétérosexuel(le) <sup>†</sup>	1,2	0,9	1,5	3,4	3,0	3,9
Gai, lesbienne, bisexuel(le), orientation sexuelle n.c.a. <sup>1</sup>	F	F	F	5,3	3,0	9,1
Gai, lesbienne	F	F	F	F	F	F
Bisexuel(le)	F	F	F	10,3 <sup>E</sup>	5,2	19,4
Orientation sexuelle n.c.a. <sup>1</sup>	F	F	F	F	F	F
<b>Identité autochtone</b>						
Autochtone	3,0	1,5	6,0	7,5 <sup>†</sup>	4,9	11,1
Premières Nations	4,1	1,6	10,5	7,3	3,7	13,9
Métis	F	F	F	9,4 <sup>†</sup>	5,2	16,5
Inuit	6,3 <sup>E*</sup>	3,9	10,2	15,0 <sup>E*</sup>	9,1	23,6
Non autochtone <sup>†</sup>	1,2	0,9	1,5	3,4	2,9	3,9
<b>Incapacité<sup>2</sup></b>						
A une incapacité	1,7 <sup>†</sup>	1,2	2,5	5,1 <sup>†</sup>	4,2	6,2
Incapacité légère ou modérée	1,5	1,1	2,1	4,9 <sup>†</sup>	4,0	6,1
Incapacité grave ou très grave	2,9	1,3	6,7	5,8 <sup>†</sup>	3,6	9,3
Sévérité inconnue	F	F	F	F	F	F
N'a aucune incapacité <sup>†</sup>	0,9	0,6	1,3	2,7	2,2	3,2
<b>Appartenant à une minorité visible</b>						
Appartenant à une minorité visible	0,8	0,4	1,9	2,3 <sup>†</sup>	1,4	3,6
Sud-asiatique	F	F	F	F	F	F
Chinois	F	F	F	1,9	0,7	5,3
Noir	F	F	F	F	F	F
Philippin	F	F	F	F	F	F
Arabe	F	F	F	F	F	F
Latino-Américain	F	F	F	F	F	F
Asiatique du Sud-Est	F	F	F	F	F	F
Asiatique occidental	F	F	F	F	F	F
Coréen	F	F	F	F	F	F
Japonais	F	F	F	F	F	F
Minorité visible n.i.a. <sup>3</sup>	F	F	F	F	F	F
Minorités visibles multiples	F	F	F	F	F	F
N'appartenant pas à une minorité visible <sup>†</sup>	1,3	1,0	1,7	3,9	3,4	4,4
<b>Statut d'immigrant</b>						
Immigrant	0,4 <sup>†</sup>	0,2	0,8	1,6 <sup>†</sup>	1,1	2,3
Non immigrant <sup>†</sup>	1,5	1,1	1,9	4,2	3,7	4,9
<b>Revenu personnel</b>						
Moins de 20 000 \$ <sup>†</sup>	1,9	1,1	3,2	4,3	3,1	6,0
20 000 \$ à moins de 40 000 \$	1,0	0,7	1,5	3,2	2,4	4,2
40 000 \$ à moins de 60 000 \$	1,2	0,6	2,2	3,4	2,5	4,5
60 000 \$ à moins de 80 000 \$	1,2	0,7	2,2	3,5	2,5	4,7
80 000 \$ ou plus	0,9	0,5	1,4	3,2	2,5	4,1

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 11 — fin**  
**Victimes de violence conjugale au cours de l'année précédente et des cinq années précédentes, selon la caractéristique de la victime et la période de référence, Canada, 2019**

Caractéristique de la victime	Année précédente			Cinq années précédentes		
	pour- centage	intervalle de confiance de 95 %		pour- centage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
<b>Plus haut niveau de scolarité atteint</b>						
Diplôme d'études secondaires ou moins <sup>†</sup>	1,1	0,7	1,9	2,9	2,2	3,6
Certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un collège, ou certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	1,4	0,9	2,1	3,7	3,0	4,6
Baccalauréat ou grade supérieur	1,1	0,7	1,6	3,8	3,1	4,8
<b>Lieu de résidence<sup>4</sup></b>						
Région métropolitaine de recensement <sup>†</sup>	1,2	0,9	1,6	3,5	3,0	4,1
Région autre qu'une région métropolitaine de recensement	1,1	0,7	1,8	3,5	2,7	4,4

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

<sup>†</sup> catégorie de référence

1. n.c.a. : non classée ailleurs.

2. Une personne est définie comme ayant une incapacité si elle a au moins un des types d'incapacité suivants : vue, ouïe, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, mémoire, santé mentale ou inconnu. Des classes de sévérité ont été établies en fonction du score global de sévérité. Le score de sévérité augmente avec le nombre de types d'incapacité, le niveau de difficulté lié à l'incapacité et la fréquence de la limitation des activités. Le nom assigné à chaque classe a pour seul but d'en faciliter l'utilisation. Il ne s'agit pas d'une étiquette ou d'un jugement du niveau d'incapacité de la personne.

3. n.i.a. : non incluse ailleurs.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculée à partir des données du recensement. Correspond à l'endroit où le répondant vivait au moment de la tenue de l'enquête et pas nécessairement à l'endroit où la victimisation s'est produite.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

**Tableau 12**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime,**  
**la caractéristique de la victime et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

Caractéristique de la victime	1999								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Orientation sexuelle<sup>1</sup></b>									
Hétérosexuel(le)	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Gai, lesbienne, bisexuel(le), orientation sexuelle n.c.a. <sup>2</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>									
Autochtone	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Non autochtone	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Incapacité<sup>4</sup></b>									
A une incapacité	..	..	..	..	..	..	..	..	..
N'a aucune incapacité	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Appartenant à une minorité visible</b>									
Appartenant à une minorité visible	7,4 <sup>*</sup>	5,6	9,7	3,7 <sup>E***</sup>	2,5	5,5	5,5 <sup>*</sup>	4,4	6,8
N'appartenant pas à une minorité visible	8,5 <sup>*</sup>	7,9	9,2	7,2 <sup>***</sup>	6,4	7,9	7,8 <sup>*</sup>	7,4	8,3
<b>Statut d'immigrant<sup>5</sup></b>									
Immigrant	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Non immigrant	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Lieu de résidence<sup>6</sup></b>									
Région métropolitaine de recensement	8,9 <sup>*</sup>	8,2	9,8	6,7 <sup>***</sup>	5,9	7,6	7,8 <sup>*</sup>	7,3	8,4
Région autre qu'une région métropolitaine de recensement	7,3 <sup>*</sup>	6,4	8,3	6,5 <sup>*</sup>	5,6	7,6	6,9 <sup>*</sup>	6,3	7,7
	<b>2004</b>								
Caractéristique de la victime	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Orientation sexuelle<sup>1</sup></b>									
Hétérosexuel(le)	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Gai, lesbienne, bisexuel(le), orientation sexuelle n.c.a. <sup>2</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>									
Autochtone	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Non autochtone	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Incapacité<sup>4</sup></b>									
A une incapacité	..	..	..	..	..	..	..	..	..
N'a aucune incapacité	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Appartenant à une minorité visible</b>									
Appartenant à une minorité visible	3,8 <sup>E</sup>	2,6	5,6	3,8 <sup>E</sup>	2,3	6,2	3,8 <sup>E</sup>	2,7	5,3
N'appartenant pas à une minorité visible	7,6 <sup>*</sup>	7,0	8,2	6,4 <sup>***</sup>	5,8	7,1	7,0 <sup>*</sup>	6,6	7,5
<b>Statut d'immigrant<sup>5</sup></b>									
Immigrant	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Non immigrant	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Lieu de résidence<sup>6</sup></b>									
Région métropolitaine de recensement	7,0 <sup>*</sup>	6,3	7,8	6,3 <sup>*</sup>	5,5	7,1	6,6 <sup>*</sup>	6,1	7,2
Région autre qu'une région métropolitaine de recensement	7,6 <sup>*</sup>	6,7	8,7	5,7 <sup>***</sup>	4,9	6,6	6,7 <sup>*</sup>	6,1	7,4

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 12 — continué**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime,**  
**la caractéristique de la victime et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

Caractéristique de la victime	2009								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
<b>Orientation sexuelle<sup>1</sup></b>									
Hétérosexuel(le)	6,1*	5,5	6,8	5,9*	5,2	6,7	6,0*	5,5	6,5
Gai, lesbienne, bisexuel(le), orientation sexuelle n.c.a. <sup>2</sup>	20,8 <sup>E*</sup>	12,3	33,0	F	F	F	20,2 <sup>E*</sup>	12,7	30,5
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>									
Autochtone	15,4 <sup>E*</sup>	10,8	21,4	F	F	F	9,5	6,9	13,1
Non autochtone	6,0*	5,4	6,7	6,1*	5,4	6,9	6,1*	5,6	6,6
<b>Incapacité<sup>4</sup></b>									
A une incapacité	..	..	..	..	..	..	..	..	..
N'a aucune incapacité	..	..	..	..	..	..	..	..	..
<b>Appartenant à une minorité visible</b>									
Appartenant à une minorité visible	6,9 <sup>E*</sup>	4,9	9,6	3,1 <sup>E**</sup>	1,7	5,6	5,0*	3,7	6,7
N'appartenant pas à une minorité visible	6,3*	5,6	7,0	6,4*	5,7	7,3	6,4*	5,8	6,9
<b>Statut d'immigrant<sup>5</sup></b>									
Immigrant	4,9*	3,6	6,6	4,0 <sup>E*</sup>	2,8	5,8	4,4*	3,5	5,6
Non immigrant	6,8*	6,1	7,6	6,6*	5,8	7,5	6,7*	6,1	7,3
<b>Lieu de résidence<sup>6</sup></b>									
Région métropolitaine de recensement	6,6*	5,8	7,6	6,4*	5,5	7,4	6,5*	5,9	7,2
Région autre qu'une région métropolitaine de recensement	5,9	5,0	7,0	5,4*	4,3	6,6	5,6*	4,9	6,5
	<b>2014</b>								
Caractéristique de la victime	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à	pourcentage	de	à
<b>Orientation sexuelle<sup>1</sup></b>									
Hétérosexuel(le)	3,4	3,0	3,8	4,2 <sup>***</sup>	3,6	4,9	3,8	3,5	4,2
Gai, lesbienne, bisexuel(le), orientation sexuelle n.c.a. <sup>2</sup>	10,6 <sup>E</sup>	6,4	17,0	F	F	F	8,0 <sup>E</sup>	5,3	12,0
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>									
Autochtone	9,7 <sup>E</sup>	6,3	14,5	8,0 <sup>E</sup>	4,7	13,4	8,8	6,4	12,1
Non autochtone	3,3	3,0	3,8	4,1 <sup>***</sup>	3,6	4,7	3,7	3,4	4,1
<b>Incapacité<sup>4</sup></b>									
A une incapacité	6,1	5,2	7,2	5,6*	4,4	7,1	5,9	5,1	6,8
N'a aucune incapacité	2,6	2,3	3,1	3,8 <sup>***</sup>	3,2	4,5	3,2	2,9	3,7
<b>Appartenant à une minorité visible</b>									
Appartenant à une minorité visible	2,5 <sup>E</sup>	1,7	3,7	3,4 <sup>E</sup>	2,1	5,5	3,0	2,1	4,1
N'appartenant pas à une minorité visible	3,7	3,3	4,2	4,3*	3,7	4,9	4,0	3,6	4,4
<b>Statut d'immigrant<sup>5</sup></b>									
Immigrant	2,8	2,0	3,7	3,0 <sup>E*</sup>	2,0	4,3	2,9*	2,2	3,7
Non immigrant	3,8*	3,3	4,3	4,6*	3,9	5,4	4,2	3,8	4,6
<b>Lieu de résidence<sup>6</sup></b>									
Région métropolitaine de recensement	3,3	2,8	3,8	4,3 <sup>***</sup>	3,6	5,1	3,8	3,4	4,2
Région autre qu'une région métropolitaine de recensement	4,1	3,4	4,9	4,1*	3,3	5,2	4,1	3,5	4,8

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau 12 — fin**  
**Victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, selon le genre de la victime, la caractéristique de la victime et l'année, provinces, 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019**

Caractéristique de la victime	2019 <sup>†</sup>								
	Femmes			Hommes			Total		
	intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %			intervalle de confiance de 95 %		
	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à	pour-centage	de	à
<b>Orientation sexuelle<sup>1</sup></b>									
Hétérosexuel(le)	4,1	3,4	5,0	2,7**	2,2	3,3	3,4	2,9	3,9
Gai, lesbienne, bisexuel(le), orientation sexuelle n.c.a. <sup>2</sup>	6,3	3,1	12,2	F	F	F	5,3	3,0	9,2
<b>Identité autochtone<sup>3</sup></b>									
Autochtone	7,5 <sup>E</sup>	4,0	13,6	6,2 <sup>E</sup>	2,8	13,5	6,9	4,3	10,9
Non autochtone	4,1	3,4	5,0	2,6**	2,1	3,2	3,4	2,9	3,9
<b>Incapacité<sup>4</sup></b>									
A une incapacité	6,5	5,1	8,2	3,5**	2,5	4,7	5,1	4,2	6,1
N'a aucune incapacité	3,0	2,2	3,9	2,4	1,8	3,1	2,7	2,2	3,2
<b>Appartenant à une minorité visible</b>									
Appartenant à une minorité visible	3,2	1,6	6,0	1,7	0,9	3,0	2,3	1,5	3,6
N'appartenant pas à une minorité visible	4,6	3,8	5,4	3,0**	2,5	3,7	3,8	3,3	4,4
<b>Statut d'immigrant<sup>5</sup></b>									
Immigrant	1,9	1,3	2,9	1,4	0,8	2,4	1,6	1,1	2,3
Non immigrant	5,0	4,1	6,0	3,3**	2,7	4,1	4,2	3,7	4,8
<b>Lieu de résidence<sup>6</sup></b>									
Région métropolitaine de recensement	4,0	3,2	5,0	2,9	2,3	3,7	3,5	3,0	4,1
Région autre qu'une région métropolitaine de recensement	4,6	3,3	6,4	2,1**	1,5	2,9	3,4	2,6	4,4

.. indisponible pour une période de référence précise

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence et de l'estimation pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. L'orientation sexuelle a été incluse pour la première fois en 2009. En 2009 et en 2014, la question sur l'orientation sexuelle n'a été posée qu'aux personnes de 18 ans et plus; par conséquent, les personnes de 15 à 17 ans en sont exclues.

2. n.c.a. : non classée ailleurs.

3. Les questions utilisées pour mesurer l'identité autochtone ont changé en 2009 et ne sont pas comparables à celles des cycles précédents.

4. Une personne est définie comme ayant une incapacité si elle a au moins un des types d'incapacité suivants : vue, ouïe, mobilité, flexibilité, dextérité, douleur, apprentissage, développement, mémoire, santé mentale ou inconnu. Les questions utilisées pour mesurer l'incapacité ont changé en 2014 et ne sont pas comparables à celles des cycles précédents.

5. La question utilisée pour mesurer le statut d'immigrant a d'abord été incluse en 2009 et n'est pas comparable à celle des cycles précédents.

6. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculée à partir des données du recensement.

Correspond à l'endroit où le répondant vivait au moment de la tenue de l'enquête et pas nécessairement à l'endroit où la victimisation s'est produite et repose sur la classification des RMR au moment de chaque cycle.

**Note :** La violence conjugale comprend la violence physique et sexuelle. Comprend les personnes mariées ou vivant en union libre, et celles qui sont séparées ou divorcées à la suite d'un mariage ou d'une union libre et qui étaient entrées en contact avec leur ex-partenaire au cours des cinq années précédentes. Les relations conjugales comprennent les relations entre personnes de même genre. Alors que l'information sur le genre est recueillie depuis 2019, les données des cycles précédents étaient fondées sur le sexe (c.-à-d. le sexe à la naissance) plutôt que sur le genre (c.-à-d. l'identité ou l'expression de genre). Les réponses manquantes sont incluses dans le calcul des pourcentages. Aux fins de comparabilité au fil du temps, l'analyse des tendances se limite aux provinces. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).